



## **Communauté urbaine du Grand Paris Seine & Oise**

### **Présentation des comptes administratifs 2023**

---

**Conseil communautaire du 27 juin 2024**

## Table des matières :

1.	Rappel des orientations ayant présidé la construction du budget primitif 2023	5
2.	Présentation des résultats de clôture du budget principal au titre de l'exercice 2023	5
3.	Présentation du compte administratif 2023	7
3.1.	Vue d'ensemble du fonctionnement	7
3.2.	Vue d'ensemble de l'investissement	9
3.3.	Les recettes de fonctionnement	11
3.4.	Les dépenses de fonctionnement	19
3.5.	Les recettes d'investissement	23
3.6.	Les dépenses d'investissement	23
3.7.	L'endettement du budget principal	25
4.	Présentation des principales dépenses d'équipement réalisées en 2023	26
4.1.	Voirie	26
4.2.	Eole	27
4.3.	Renouvellement urbain	28
4.4.	Mobilités	29
4.5.	Culture, sport et tourisme	29
4.6.	Administration communautaire	30
5.	Focus sur les budgets annexes	31
5.1.	Budget annexe assainissement	31
5.2.	Budget annexe eau potable	35
5.3.	Budget annexe parcs d'activité économique	38
5.4.	Budget annexe déchets	40
	ANNEXE 1 : FOCUS ENDETTEMENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE GPS&O	44
	ANNEXE 2 : VISION D'ENSEMBLE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	46

## Introduction

Dans le cadre de l'application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, nouvelle organisation territoriale de la République, codifié par l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes et leurs groupements, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation retraçant les informations financières essentielles du (des) compte(s) administratif(s), afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport répond à cette obligation pour Grand Paris Seine et Oise. Il sera disponible sur le site internet de la Communauté urbaine conformément aux textes en vigueur.

Ainsi, la présentation du compte administratif constitue toujours un moment important dans le cycle budgétaire puisqu'il vise à :

- comparer les réalisations de crédits aux prévisions ;
- dégager les résultats de clôture de l'exercice et déterminer les restes à réaliser ;
- prévoir les éventuels besoins d'adaptation de la prospective au regard des évolutions de tendance constatées et de l'évolution des principaux indicateurs financiers de la Communauté urbaine.

En ce qui concerne le compte administratif, ce dernier termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement). Tous les comptes sont examinés, qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante de la Communauté urbaine ;
- l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section. L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Les réalisations en dépenses et en recettes de chaque section comme le résultat sont parfaitement concordants avec le compte de gestion réalisé par le comptable public.

Ce rapport a pour vocation de revenir sur les éléments suivants :

- La présentation de synthèse des comptes administratifs 2023 ;
- La présentation des résultats de clôture du budget principal et des budgets annexes au titre de l'exercice 2023 ;
- La présentation du compte administratif 2023 tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- Le détail des dépenses d'investissement 2023 de la Communauté urbaine ;
- Les comptes administratifs 2023 des budgets annexes :
  - assainissement ;
  - eau potable ;
  - parcs d'activité économique (PAE) ;
  - déchets.

## **1. Rappel des orientations ayant présidé la construction du budget primitif 2023**

Les orientations budgétaires qui ont présidé à la réalisation du présent rapport ont été évoquées et débattues dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui a été présenté le 9 février 2023 en Conseil communautaire. Les budgets présentés découlent donc du ROB.

Après deux années éprouvantes dues à l'état sanitaire de la France impacté par la crise du Covid, la préparation budgétaire pour l'année 2023 s'inscrivait dans un contexte difficile.

La crise énergétique sans précédent a impacté les fluides à la hausse (gaz, électricité, carburants, matières premières) et donc les budgets de l'ensemble des collectivités françaises et par conséquent, celui de la Communauté urbaine GPS&O.

C'est dans ce contexte très incertain, sous le signe d'une inflation majeure (entre 4 et 5% prévus fin 2023) et d'une évolution très défavorable des prix de l'énergie et des matières premières, qu'a été élaboré le budget conformément aux orientations du rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'exercice 2023.

La Communauté urbaine disposait toutefois d'une bonne situation financière qui lui permettait de mettre en œuvre une programmation pluriannuelle de ses investissements ambitieuse.

Le budget 2023 repose sur l'engagement collectif à répondre ensemble aux priorités budgétaires :

- offrir un cadre de vie de qualité aux habitants avec la poursuite de la modernisation des infrastructures sportives et culturelles ;
- répondre collectivement et globalement aux défis climatiques et environnementaux ;
- favoriser l'attractivité du territoire en accompagnant les entreprises ;
- permettre un développement équilibré et solidaire des 73 communes de la Communauté urbaine.

## **2. Présentation des résultats de clôture du budget principal au titre de l'exercice 2023**

### **Evolution des mouvements réels et d'ordre (2022-2023)**

FONCTIONNEMENT	BUDGET PRINCIPAL 2022	BUDGET PRINCIPAL 2023	VARIATION 2022-2023 en €		VARIATION 2022-2023 en %
Recettes	280 356 863,43 €	286 345 424,85 €		5 988 561,42 €	2,1%
Dépenses	237 193 732,79 €	241 741 242,99 €		3 838 296,24 €	1,9%
Résultat de l'année	43 163 130,64 €	44 604 181,86 €		1 441 051,22 €	3,3%
Résultat reporté	33 997 241,89 €	57 160 372,53 €		23 163 130,64 €	68,1%
Résultat de fonctionnement	77 160 372,53 €	101 764 554,39 €		24 604 181,86 €	31,9%

INVESTISSEMENT	2022	2023	VARIATION 2022-2023 en €		VARIATION 2022-2023 en %
Recettes	78 505 342,30 €	69 225 310,72 €	-	9 280 031,58 €	-11,8%
Dépenses	92 203 508,24 €	103 307 140,70 €	-	11 103 632,46 €	12,0%
Résultat de l'année	- 13 698 165,94 €	- 34 081 829,98 €	-	20 383 664,04 €	148,8%
Résultat reporté	14 552 477,13 €	854 311,19 €	-	13 698 165,94 €	-94,1%
Solde d'exécution	854 311,19 €	- 33 227 518,79 €	-	34 081 829,98 €	-3989,4%
Solde des reports	- 7 062 467,32 €	- 16 721 956,71 €	-	9 659 489,39 €	136,8%
<i>dont recettes d'investissement</i>	4 933 992,48 €	5 550 779,37 €		616 786,89 €	12,5%
<i>dont dépenses d'investissement</i>	11 996 459,80 €	22 272 736,08 €		10 276 276,28 €	85,7%
Solde d'exécution avec reports	- 6 208 156,13 €	- 49 949 475,50 €	-	43 741 319,37 €	704,6%

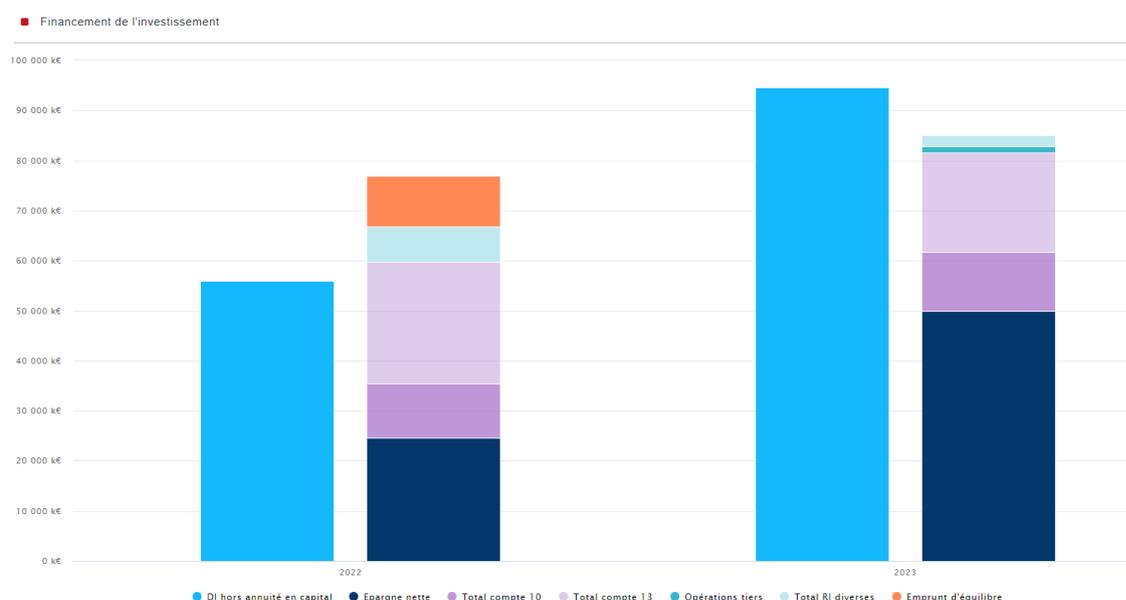
RESULTAT GLOBAL	2022	2023	VARIATION 2022-2023 en €		VARIATION 2022-2023 en %
Résultat global sans reports	78 014 683,72 €	68 537 035,60 €	-	9 477 648,12 €	-12,1%
Résultat global avec reports	70 952 216,40 €	51 815 078,89 €	-	19 137 137,51 €	-27,0%

L'exécution budgétaire 2023 du budget principal en mouvements réels et d'ordre comporte en fonctionnement des recettes de 286,3 M€ et des dépenses de 241,7 M€.

Compte tenu de la reprise du résultat de fonctionnement de 2022 (+ 57 M€), il ressort un excédent de fonctionnement de + 101,7 M€, avant affectation du résultat.

Les opérations 2023 de la section d'investissement font ressortir un déficit de l'ordre de -34,1 M€. Après la reprise du résultat d'investissement de 2022 (+0,85 M€) et du solde des restes à réaliser (- 16,7M€), le besoin de financement de la section d'investissement est ainsi de - 50 M€.

Afin de financer le besoin résiduel de la section d'investissement, un prélèvement sur fonds de roulement a été réalisé à hauteur de 9,4 M€ soit



Le résultat global de clôture 2023 s'élève à 51,8 M€ en prenant en compte les restes à réaliser.

### 3. Présentation du compte administratif 2023

#### 3.1. Vue d'ensemble du fonctionnement

##### ➔ Les dépenses de fonctionnement

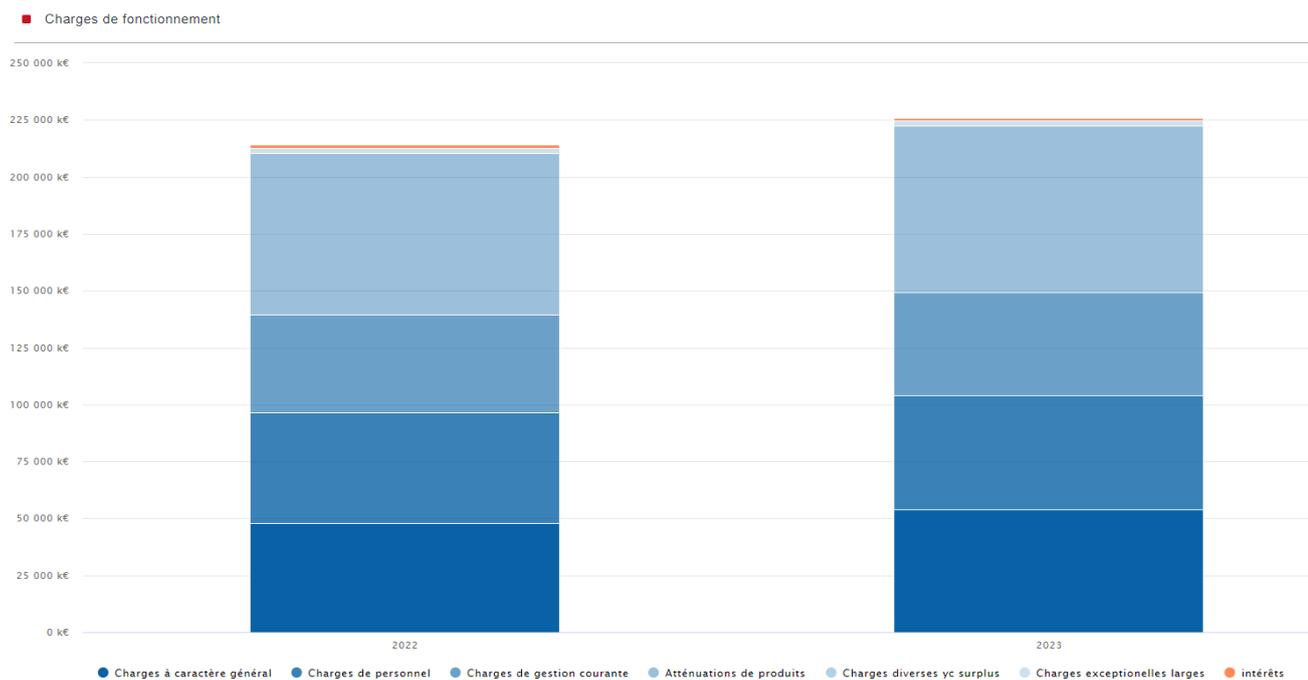
Hors opérations d'ordre et de transfert entre sections, les dépenses réelles de fonctionnement réalisées à la fin de l'exercice 2023 de la Communauté urbaine s'élèvent à 226M€ contre 214,3 M€ en 2022, soit une augmentation de + 11,7 M€ (+ 5,5%).

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Les charges à caractère général : 53,8 M€ en 2023 (47,7 M€ en 2022 soit + 12,8 %) ;
- Les charges de personnel : 50,4 M€ en 2023 (48,9 M€ en 2022, soit + 3,1 %) ;
- Les atténuations de produits : 73,2 M€ en 2023 (70,6 M€ en 2022 soit + 3,7 %) ;

Le taux d'exécution budgétaire de l'année 2023 en fonctionnement est de 93 %.

Dépenses de fonctionnement							
	Libellé chapitres	CA 2022	Crédits ouverts 2023 (BP+DM+RAR 2022)	CA 2023	% CA 2023 / CREDITS OUVERTS 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022 en M€	% évolution CA 2023 / CA 2022
011	Charges à caractère général	47,7M€	62,1M€	53,8M€	87%	6,1M€	12,8%
012	Charges de personnel	48,9M€	52,0M€	50,4M€	97%	1,5M€	3,1%
014	Atténuations de produits	70,6M€	73,6M€	73,2M€	99%	2,6M€	3,7%
65	Autres charges	43,1M€	50,3M€	45,0M€	89%	1,9M€	4,4%
656	Frais fonctionnement groupes élus	0,2M€	0,4M€	0,2M€	54%	0,0M€	0,4%
66	Charges financières	3,0M€	1,9M€	0,9M€	49%	-2,0M€	-68,4%
67	Charges exceptionnelles	0,5M€	1,8M€	1,0M€	56%	0,6M€	125,5%
68	Dotation provisions semi-budgétaires	0,4M€	1,4M€	1,4M€	100%	1,1M€	283,4%
	<b>Total dépenses réelles fonctionnement</b>	<b>214,3M€</b>	<b>243,6M€</b>	<b>226,0M€</b>	<b>93%</b>	<b>11,7M€</b>	<b>5,5%</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,0M€	76,7M€	0,0M€	0%	0,0M€	0,0%
042	Opérations d'ordre entre sections	22,9M€	13,6M€	15,8M€	116%	-7,2M€	-31,2%
	<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>237,2M€</b>	<b>333,9M€</b>	<b>241,7M€</b>	<b>72%</b>	<b>4,5M€</b>	<b>1,9%</b>



### ➔ Les recettes de fonctionnement

Hors opérations d'ordre entre sections, les recettes réelles de fonctionnement du budget principal de la Communauté urbaine réalisées à la fin de l'exercice 2023 s'élèvent à 285,8 M€ contre 277,9 M€ en 2022 (+7,9 M€).

Les principaux postes de recettes du budget principal sont les suivants :

- Les impôts et taxes : 201,5 M€ (191,4 M€ en 2022, soit +5,3%) ;
- Les dotations et participations : 66,0 M€ (64,4 M€ en 2022, soit +2,6%) ;
- Les produits de services : 8,6 M€ (10,9 M€ en 2022, soit -20,9 %).

Les recettes de fonctionnement sont constituées par les impôts et taxes ainsi que par les dotations et participations à hauteur de 93,6%. Par conséquent, les fortes variations constatées sur les chapitres tels que les autres produits de gestion courante (chapitre 75 : -65,8%), les produits financiers (chapitre 76 : -47,7%) ou les reprises sur amortissements et provisions (chapitre 78, -83,5%) portent sur des montants négligeables eu égard aux montants considérés. La plus forte variation observée concerne le chapitre 75 (-0,8 M€ ; -98%), laquelle correspond à la chute des recettes de reprise de matériaux vers le budget annexe déchets.

Nature/ Compte	Libellé	CA 2022	Crédits ouverts 2023 BP	CA 2023 BP	% CA 2023 / Crédits ouverts 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022 en M€	Evolution CA 2023 / CA 2022 en %
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,7M€	0,7M€	0,7M€	99,9%	0,0M€	2,8%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	10,9M€	9,0M€	8,6M€	96,2%	-2,3M€	-20,9%
73	IMPOTS ET TAXES	191,4M€	198,6M€	201,5M€	101,5%	10,1M€	5,3%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	64,4M€	66,2M€	66,0M€	99,7%	1,7M€	2,6%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,2M€	0,5M€	0,4M€	89,8%	-0,8M€	-65,8%
76	PRODUITS FINANCIERS	0,0M€	0,1M€	0,0M€	20,4%	0,0M€	-47,7%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8,8M€	0,7M€	8,4M€	1204,1%	-0,4M€	-4,6%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,5M€	0,4M€	0,1M€	23,6%	-0,4M€	-83,5%
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>277,9M€</b>	<b>276,1M€</b>	<b>285,8M€</b>	<b>103,5%</b>	<b>7,9M€</b>	<b>2,8%</b>
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	34,0M€	57,2M€	57,2M€	100,0%	23,2M€	68,1%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2,4M€	0,6M€	0,6M€	93,5%	-1,8M€	-76,5%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>314,4M€</b>	<b>333,9M€</b>	<b>343,5M€</b>	<b>102,9%</b>	<b>29,2M€</b>	<b>9,3%</b>

### 3.2. Vue d'ensemble de l'investissement

#### ➔ Les dépenses d'investissement

Hors opérations d'ordre entre sections et opérations patrimoniales, les dépenses réelles d'investissement réalisées à la fin de l'exercice 2023 de la Communauté urbaine s'élèvent à 102,1 M€, soit une augmentation de + 14,8%.

Les principaux postes de dépenses sont notamment les suivants :

- Les immobilisations en cours : 33,7 M€ en 2023 (26,4 M€ en 2022, soit +27,7 %) ;
- Les immobilisations corporelles : 24,2 M€ en 2023 (20,6 M€ en 2022, soit +17,6 %) ;
- Les immobilisations incorporelles : 7,6 M€ en 2023 (7M€ en 2022 soit + 7,9 %) ;
- La subvention d'investissement versée au profit du budget annexe Eau potable : 26,4 M€.

Par rapport au budget prévisionnel 2023, voté à 165,4 M€, 102,1 M€ ont été réalisés en 2023, soit 62% des dépenses prévues. A noter que par rapport à 2022, les dépenses hors mouvements d'ordre ont été à hauteur de 88,9M€, soit une progression de 14,84%.

Dépenses d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2022	Crédits ouverts 2023 (BP+DM+RAR 2022)	CA 2023	Reste à Réaliser au 31/12/23	% CA 2023 / CREDITS OUVERTS 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022 en M€	% évolution CA 2023 / CA 2022
10	Dotations et fonds divers	0,4M€	5,2M€	0,6M€	3,3M€	12%	0,2M€	59,2%
20	Immobilisations incorporelles	7,0M€	15,9M€	7,6M€	1,6M€	48%	0,6M€	7,9%
204	Subvention investissement versées	1,2M€	31,4M€	28,1M€	1,1M€	89%	26,9M€	2244,8%
21	Immobilisations corporelles	20,6M€	43,2M€	24,2M€	10,2M€	56%	3,6M€	17,6%
23	Travaux	26,4M€	57,9M€	33,7M€	5,5M€	58%	7,3M€	27,7%
26	Immobilisations financières	0,3M€	0,6M€	0,2M€	0,4M€	33%	-0,1M€	-33,6%
27	Autres immobilisations financières	0,0M€	0,4M€	0,1M€	0,0M€	18%	0,1M€	4491,6%
4581	Opérations sous mandat (dépenses)	0,0M€	0,6M€	0,1M€	0,1M€	17%	0,1M€	817,8%
16	Remboursement dette / cautions	33,1M€	10,1M€	7,6M€	0,0M€	75%	-25,5M€	-77,0%
<b>Total dépenses réelles investissement</b>		<b>89,0M€</b>	<b>165,4M€</b>	<b>102,1M€</b>	<b>22,3M€</b>	<b>62%</b>	<b>13,2M€</b>	<b>14,8%</b>
040	Opération ordre entre sections	2,4M€	0,6M€	0,6M€	0,0M€	93%	-1,8M€	-76,5%
041	Opérations patrimoniales	0,8M€	3,0M€	0,6M€	0,0M€	20%	-0,2M€	-27,8%
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>92,2M€</b>	<b>169,0M€</b>	<b>103,3M€</b>	<b>22,3M€</b>	<b>61%</b>	<b>11,1M€</b>	<b>12,0%</b>

### ➔ Les recettes d'investissement

Hors opérations d'ordre entre sections et opérations patrimoniales, les recettes réelles d'investissement réalisées à la fin de l'exercice 2023 s'élèvent à 52,6 M€, soit une diminution de -0,7 M€ (-1,3%).

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

- Les dotations et fonds divers : 31,7 M€ en 2023 (19,4 M€ en 2022 ; + 86 %) dont 20 M€ de résultat reporté d'investissement ;
- Les subventions d'investissement (chapitre 13) : 18,7 M€ en 2023 (22,9 M€ en 2022 ; -18,6 %).

Le budget prévisionnel en matière de recettes réelles d'investissement correspondait à 69,8 M€ pour l'exercice 2023. Ce montant n'a été atteint qu'à hauteur de 75,4 %.

Recettes d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2022	Crédits ouverts 2023 (BP+DM+RAR 2022)	CA 2023 BP	Reste à Réaliser au 31/12	% CA 2023 / CREDITS OUVERTS 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022 en M€	% évolution CA 2023 / CA 2022
001	Résultat reporté d'investissement	0,0M€	0,9M€	0,9M€	0,0M€	100,0%	0,9M€	-
024	Produits de cession	0,0M€	2,2M€	0,2M€	1,0M€	7,6%	0,2M€	-
10	Dotations et fonds divers	19,4M€	36,6M€	31,7M€	0,0M€	86,6%	12,3M€	63,6%
dont 1068	<i>Excédent de fonctionnement capitalisés</i>	<i>8,5M€</i>	<i>20,0M€</i>	<i>20,0M€</i>	<i>0,0M€</i>	<i>100,0%</i>	<i>11,5M€</i>	<i>135,1%</i>
13	Subventions investissement reçues	22,9M€	27,8M€	18,7M€	4,2M€	67,3%	-4,2M€	-18,2%
16	Emprunts et avances / cautions	10,0M€	0,1M€	0,0M€	0,0M€	18,6%	-10,0M€	-99,9%
21	Immobilisations corporelles	0,6M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	-0,6M€	-100,0%
23	Travaux	0,4M€	0,4M€	0,0M€	0,0M€	0,0%	-0,4M€	-100,0%
27	Immobilisations financières	0,0M€	0,1M€	0,0M€	0,0M€	0,0%	0,0M€	-
4582	Opérations sous mandat	0,0M€	1,9M€	1,1M€	0,3M€	60,0%	1,1M€	-
<b>Total recettes réelles investissement</b>		<b>53,3M€</b>	<b>69,8M€</b>	<b>52,6M€</b>	<b>5,5M€</b>	<b>75,4%</b>	<b>-0,7M€</b>	<b>-1,3%</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,0M€	76,7M€	0,0M€	0,0M€	0,0%	0,0M€	-
040	Opérations d'ordre entre sections	22,9M€	13,6M€	15,8M€	0,0M€	116,1%	-7,2M€	0,0M€
041	Opérations patrimoniales	0,8M€	3,0M€	0,6M€	0,0M€	19,9%	-0,2M€	0,0M€
<b>Total recettes investissement</b>		<b>77,1M€</b>	<b>163,1M€</b>	<b>69,0M€</b>	<b>5,5M€</b>	<b>42,3%</b>	<b>-8,1M€</b>	<b>-10,5%</b>

### 3.3. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 285,8 M€ contre 277,9 M€ en 2022 soit une variation de +7,9M€ (+2,8%).

Cette augmentation s'explique principalement par la forte hausse du chapitre 73 des impôts et taxes, lequel a augmenté de +10,1 M€ (+5,3%) entre 2022 et 2023 ainsi que le chapitre 74 des dotations et participations, qui a augmenté de +1,7 M€ (+2,6%). En effet, il est rappelé que l'augmentation de la fiscalité perçue sur les ménages est liée à l'actualisation des valeurs locatives à 7,1%.

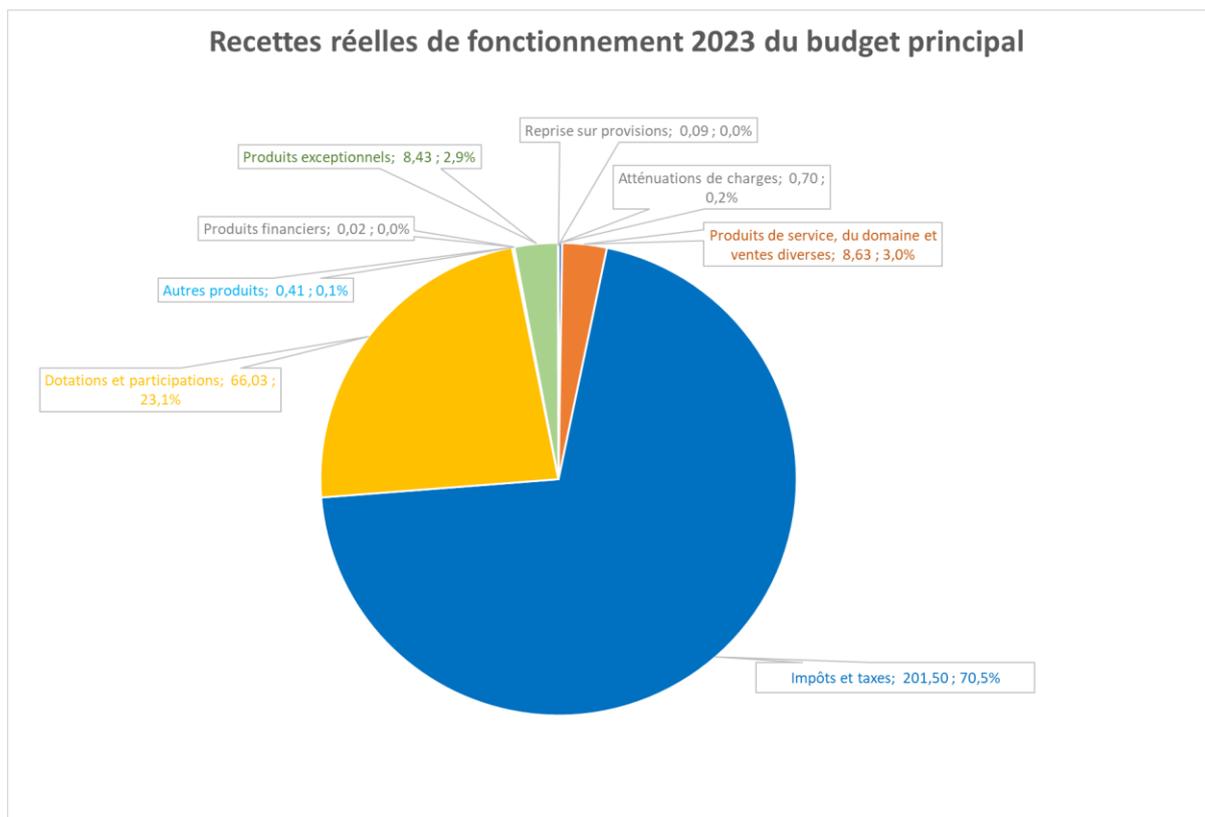
A l'inverse, la plupart des autres chapitres sont en baisse plus ou moins significative entre 2022 et 2023 :

- Les produits de service diminuent de -2,3 M€ passant de 10,9 M€ à 8,6 M€ (-20,9%) ;
- Les produits exceptionnels diminuent de -0,4 M€ passant de 8,8 M€ à 8,4 M€ (-4,6 %) ;
- Les produits de gestion courante diminuent de - 0,8 M€ passant de 1,2 M€ à 0,4 M€ (-65,8%).

#### Evolution des recettes de fonctionnement

Nature/ Compte	Libellé	CA 2022	Crédits ouverts 2023 BP	CA 2023 BP	% CA 2023 / Crédits ouverts 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022 en M€	Evolution CA 2023/ CA 2022 en %
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,7M€	0,7M€	0,7M€	99,9%	0,0M€	2,8%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	10,9M€	9,0M€	8,6M€	96,2%	-2,3M€	-20,9%
73	IMPOTS ET TAXES	191,4M€	198,6M€	201,5M€	101,5%	10,1M€	5,3%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	64,4M€	66,2M€	66,0M€	99,7%	1,7M€	2,6%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,2M€	0,5M€	0,4M€	89,8%	-0,8M€	-65,8%
76	PRODUITS FINANCIERS	0,0M€	0,1M€	0,0M€	20,4%	0,0M€	-47,7%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8,8M€	0,7M€	8,4M€	1204,1%	-0,4M€	-4,6%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,5M€	0,4M€	0,1M€	23,6%	-0,4M€	-83,5%
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>277,9M€</b>	<b>276,1M€</b>	<b>285,8M€</b>	<b>103,5%</b>	<b>7,9M€</b>	<b>2,8%</b>
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	34,0M€	57,2M€	57,2M€	100,0%	23,2M€	68,1%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2,4M€	0,6M€	0,6M€	93,5%	-1,8M€	-76,5%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>314,4M€</b>	<b>333,9M€</b>	<b>343,5M€</b>	<b>102,9%</b>	<b>29,2M€</b>	<b>9,3%</b>

En 2023, les recettes réelles de fonctionnement sont principalement composées des produits fiscaux (201,5 M€) et des dotations et participations (66,0 M€) qui représentent respectivement 70,5 % et 23,1 % de ces mêmes recettes du budget principal.



#### 3.3.1 Chapitre 70 : Produits de service : 8,6 M€

**Le chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes diverses) s'élève à 8,6 M€. Il baisse de -2,3 M€ (-20,9%) entre 2022 et 2023.**

Il représente 3% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal.

La principale perte de recettes identifiée sur le chapitre 70 correspond à la disparition de la répartition des charges de personnel entre le budget principal et le budget annexe déchets (nature 70841). En 2022, le personnel dédié au budget annexe déchets était encore facturé par le budget principal. En 2023, l'intégration directe de cette charge au budget annexe génère une perte de recette de **-2,2 M€**.

Dans la même logique, la nature 70872 relative aux remboursements des charges de structure entre le budget principal et les budgets annexes diminue de -0,5 M€ dont -0,3 M€ concerne le budget annexe déchets.

Par ailleurs, une forte baisse de -0,5 M€ relative aux remboursements de frais, notamment des piscines, est également observée. Cette baisse est consécutive à un rattrapage ponctuel de refacturations sur l'exercice 2022.

Toutefois, des augmentations conséquentes ont été observées. La nature « autres prestations de services », notamment, recense :

- la facturation des bornes de recharges électriques déployées sur le territoire de la CU GPS&O (+0,1 M€ ; +91%)
- la mise à disposition de personnel facturée aux communes membres du GFP dans le cadre de l'élargissement des prestations dématérialisées liées à la mise en place du guichet unique des autorisations d'urbanisme (GNAU) (+0,06 M€ ; +128%).

### 3.3.2 Chapitre 73 : Impôts et taxes : 201,5 M€

Le chapitre 73 « impôts et taxes » s'élève à 201,5 M€ en 2023 contre 191,4 M€ en 2022, soit une augmentation de +10,1 M€ (+5,3%). Ce poste représente 70,5 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement. Il réunit les impôts économiques et d'habitation perçus par la Communauté urbaine.

#### Evolution des produits liés à la fiscalité en 2023

Nature/ Compte	PRODUITS LIES A LA FISCALITE	CA 2022 BP (M€)	CA 2023 BP (M€)	Ecart 23-22 en M€	Ecart 23-22 en %
73111	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	42,8M€	44,9M€	2,1M€	4,9%
73111	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1,7M€	2,8M€	1,1M€	63,3%
73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	40,2M€	43,1M€	2,9M€	7,1%
73111	Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB)	0,4M€	0,4M€	0,0M€	8,1%
73111	Rôles complémentaires	0,0M€	0,1M€	0,1M€	-
<b>73111</b>	<b>Impôts directs locaux</b>	<b>85,2M€</b>	<b>91,3M€</b>	<b>6,1M€</b>	<b>7,2%</b>
7382	Fraction de TVA - Suppression de la TH	60,3M€	62,0M€	1,6M€	2,7%
<b>7382</b>	<b>Compensation par la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)</b>	<b>60,3M€</b>	<b>62,0M€</b>	<b>1,6M€</b>	<b>2,7%</b>
73112	Fraction de TVA - Suppression de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	23,4M€	26,0M€	2,7M€	11,4%
73113	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	4,7M€	5,3M€	0,6M€	13,1%
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	2,9M€	3,0M€	0,1M€	2,3%
<b>7311</b>	<b>Fiscalité économique hors CFE</b>	<b>30,9M€</b>	<b>34,3M€</b>	<b>3,3M€</b>	<b>10,8%</b>
7318	Rôles supplémentaires	1,8M€	1,1M€	-0,7M€	-38,2%
<b>7318</b>	<b>Rôles supplémentaires</b>	<b>1,8M€</b>	<b>1,1M€</b>	<b>-0,7M€</b>	<b>-38,2%</b>
73211	Attribution de compensation (AC)	3,4M€	3,0M€	-0,4M€	-12,4%
73221	Fonds national de garantie individuelle de ressource (FNGIR)	7,7M€	7,7M€	0,0M€	0,0%
7328	Régularisations des AC	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-
<b>732</b>	<b>Fiscalité reversée</b>	<b>11,1M€</b>	<b>10,7M€</b>	<b>-0,4M€</b>	<b>-3,8%</b>
7346	Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	1,3M€	1,3M€	0,0M€	-3,1%
7362	Taxe de séjour	0,6M€	0,8M€	0,2M€	34,2%
	<b>Autres taxes</b>	<b>1,9M€</b>	<b>2,1M€</b>	<b>0,2M€</b>	<b>9,0%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>191,3M€</b>	<b>201,5M€</b>	<b>10,2M€</b>	<b>5,3%</b>

#### 3.3.2.1. La fiscalité des entreprises

En 2023, les recettes liées à la fiscalité des entreprises s'élèvent à 79,2 M€ et progressent de +5,4 M€ (+7,4%). Elles représentent 39,3% de l'ensemble des recettes fiscales de la Communauté urbaine.

En effet, l'économie francilienne a bien résisté dans le contexte inflationniste et de hausse des taux d'intérêt.

Nature/ Compte	PRODUITS LIES A LA FISCALITE	CA 2022 BP (M€)	CA 2023 BP (M€)	Ecart 23-22 en M€	Ecart 23-22 en %
73111	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	42,8M€	44,9M€	2,1M€	4,9%
73112-7388	Fraction de TVA - Suppression de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	23,4M€	26,0M€	2,7M€	11,4%
73113	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	4,7M€	5,3M€	0,6M€	13,1%
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	2,9M€	3,0M€	0,1M€	2,3%
	<b>Fiscalité économique</b>	<b>73,8M€</b>	<b>79,2M€</b>	<b>5,4M€</b>	<b>7,4%</b>

**→ La Cotisation foncière des entreprises (CFE) a augmenté de +4,9% pour atteindre 44,9 M€.**

En 2023, la CFE s'élève à 44,9 M€, soit une augmentation de +2,1 M€ entre 2022 et 2023 (4,9%).

Les recettes fiscales issues de la CFE sont basées sur la valeur locative des locaux qui en garantit ainsi une certaine stabilité.

De ce point de vue, le changement de nature des activités des entreprises dominantes RENAULT ou PSA pourrait avoir un impact sur le montant de la CFE.

En effet, les entreprises dominantes du territoire se tournent vers une restructuration de leurs activités et sortent de la production industrielle traditionnelle. RENAULT Flins s'est orienté vers le reconditionnement et la réparation des véhicules, le recyclage d'organes mécaniques et de batterie, avec en parallèle, la fin, en 2024, de la production de véhicules neufs. Les volumes de production du site PSA de Poissy vont décroître pour s'orienter vers l'économie circulaire et le reconditionnement des véhicules.

Après observation des recettes fiscales de 2023, ces nouvelles orientations d'activité n'ont pas encore de conséquences sur le foncier de ces entreprises.

Le groupe ARIANE est devenu le premier contributeur à la CFE du territoire en 2023 (3,1 M€) en parvenant à stabiliser son chiffre d'affaires à 2,3 Mds€ en 2023 après une perte de 26 M€ en 2022. Bien qu'encore fragile, le groupe dispose de bonnes perspectives de développement avec le lancement d'Ariane 6.

Le groupe SAFRAN, autre dominant du territoire (0,1 M€ de contribution à la CFE) tire également intérêt d'un positionnement porteur sur le marché des courts et moyens courrier, qui bénéficie d'une poursuite de la reprise du trafic aérien qui sera bénéfique au lancement d'un futur réacteur.

La CFE est la seconde recette fiscale (22,3%) parmi l'ensemble des produits fiscaux hors compensation versée par l'Etat et la première au sein des recettes économiques. Son produit est comparable à celui de la TFPB pour la fiscalité des ménages.

**→ La Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est supprimée et remplacée par une fraction de TVA reversée par l'Etat. Cette nouvelle recette croît de +2,7 M€ (+11,4%) pour atteindre 26 M€ en 2023.**

La fraction de TVA perçue par la Communauté urbaine au titre de la compensation de la perte de CVAE en 2023 s'élève à 26 M€ et croît de +2,7M€ (+11,4%).

Celle-ci est composée de 2 éléments : d'une part, une compensation sociale, c'est-à-dire un versement garanti représentant la moyenne des sommes perçues au titre de la CVAE de 2020 à 2023 ainsi que le montant des compensations d'exonération de CVAE perçu de 2020 à 2023 et, d'autre part, la part dynamique qui permet de bénéficier de la dynamique de la TVA sur l'année considérée.

Cette seconde part est donc tributaire du montant de TVA collectée à l'échelle nationale et - à l'identique de la compensation par une fraction de TVA au titre de la TH - fortement dépendante des fluctuations encaissées par l'Etat. Dès lors, ces fluctuations impactent fortement la prévisibilité des recettes de la Communauté urbaine, la fraction définitive de TVA octroyée par l'Etat n'étant connue qu'en mars de l'année n+1.

Ainsi, la TVA nationale pour 2023, initialement estimée à 215 Mds€, s'élève finalement à 208,4 Mds€ et en conséquence, impacte la fraction de TVA de la CU GPS&O à hauteur de -1.4 M€.

➔ **La Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) s'élève à 5,3 M€ soit un gain de +0,6 M€ (+13,1%)**

Le produit généré par la TASCOM est en forte progression en 2023 (+13,1%) malgré une baisse du nombre d'établissements assujettis (- 4,6%) compensée par une augmentation des chiffres d'affaires perçus par les entreprises présentes sur le territoire.

Par ailleurs, les 10 communes où sont implantées les principales zones commerciales du territoire génèrent 84% du produit de TASCOM.

➔ **L'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) progresse de +2,3%**

En 2023, les IFER procurent une recette de 3 M€, soit une progression de +0,1 M€ (+2,3%). Cette hausse s'explique notamment par la progression de l'IFER Stations radioélectriques (+10,14%) liée au renouvellement des antennes téléphoniques.

### 3.3.2.2. La fiscalité des ménages augmente de 5,6M€ (+5,5%)

La fiscalité des ménages comprend la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la fraction de TVA sur les résidences principales et la taxe foncière. Elle s'établit à 108,3 M€ contre 102,7 M€ en 2022, soit + 5,5 %.

Nature/ Compte	PRODUITS LIES A LA FISCALITE	CA 2022 BP (M€)	CA 2023 BP (M€)	Ecart 23-22 en M€	Ecart 23-22 en %
73111	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1,7M€	2,8M€	1,1M€	63,3%
73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	40,2M€	43,1M€	2,9M€	7,1%
73111	Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB)	0,4M€	0,4M€	0,0M€	8,1%
7382	Fraction de TVA - Suppression de la TH	60,3M€	62,0M€	1,6M€	2,7%
	<b>Fiscalité ménages</b>	<b>102,7M€</b>	<b>108,3M€</b>	<b>5,6M€</b>	<b>5,5%</b>

➔ **La part de TFPB perçue par GPS&O génère une recette de 43,1 M€ (+ 7,1%).**

Sur le territoire, le montant total de TFPB perçu par GPSEO est de 43,1 M€. Il a progressé de 7.1% par rapport à 2022, ce qui correspond au taux d'actualisation des valeurs locatives pour 2023 sur lesquelles cette taxe est assise.

➔ **La fraction de TVA au titre de la TH procure une recette de 62,0 M€ (+2,7%).**

Le mécanisme de la fraction de TVA en compensation de la suppression de la THRP garantit une recette socle aux collectivités territoriales.

En revanche, la part dynamique de cette fraction de TVA est fortement dépendante des fluctuations de la TVA encaissée par l'Etat et donc au contexte dynamique de l'économie. En 2023, elle a pour conséquence de réviser significativement à la baisse les recettes reversées aux collectivités territoriales.

Ainsi, la notification provisoire du reversement pour 2023 d'un montant de 63,4 M€ a fait l'objet d'une révision à 62 M€ en octobre 2023 pour finalement s'élever définitivement à 61,5 M€ après prise en compte de la TVA nationale perçue par l'Etat en 2023, soit une augmentation de +2,8% par rapport à 2022.

➔ **Le produit issu de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) s'élève à 2,8 M€ (+63,3%).**

Le niveau de la THRS enregistre une augmentation excessive de son produit de +1,1 M€ en 2023 (+63.3%). Les services de l'Etat ont identifié des anomalies d'évaluation des bases prévisionnelles de THRS consécutives à la mise en place du système déclaratif des biens immobiliers directement par leurs propriétaires.

Malgré cette erreur d'évaluation, l'Etat a tout de même versé la totalité de la THRS aux collectivités territoriales en 2023 avant de mettre en place un correctif pour l'année 2024. Par conséquent, la THRS perçue en 2023 par la Communauté urbaine n'est pas le reflet de la réalité fiscale de son territoire.

➔ **Les reversements de fiscalité des communes vers la Communauté urbaine diminuent de -0,4 M€.**

La baisse des reversements de fiscalité des communes à la Communauté urbaine se poursuit en 2023 selon la ventilation des AC entre la section de fonctionnement et la section d'investissement retenue par les communes.

Ces reversements passent ainsi de 3,4 M€ en 2022 à 3 M€ en 2023, soit -0,4 M€ (-12,4%).

Reversements d'attribution de compensation		2022	2023	Variation 2023/2022 en M€	Variation 2023/2022 en %
73211	AC de fonctionnement à recevoir au titre de l'année N	3,4M€	3,0M€	-0,4M€	-12,4%
Total		3,4M€	3,0M€	-0,4M€	-12,4%

➔ **Le produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est stable à 1,3 M€**

Le produit de la taxe GEMAPI s'élève à 1,3 M€ en 2023 et reste inchangé depuis 2018 et l'instauration de la taxe GEMAPI.

Les taux de cette taxe additionnelle aux taxes foncières, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises sont calculés à partir du produit voté par l'établissement public intercommunal et sont répartis comme suit par la Direction départementale des finances publiques des Yvelines (DDFiP 78) :

**Répartition des taux additionnels de GEMAPI en 2023**

Taxes	Taux GEMAPI par taxe
THRS	0,120%
TFPB	0,151%
TFPNB	0,316%
CFE	0,134%

➔ **Le produit de la taxe de séjour s'élève à 0,8 M€ (+34,2%)**

Le produit de taxe de séjour poursuit sa croissance avec une augmentation de +0,2 M€ entre 2022 et 2023. Depuis 2023, il dépasse le niveau atteint avant la crise sanitaire ; celui-ci s'élevait à 0,7 M€ en 2019.

### 3.3.3 Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations : 66 M€

**Le chapitre 74 « dotations, subventions et participations » s'élève à 66 M€ en 2023 contre 64,4 M€ en 2022 soit une augmentation de +1,7 M€ (+2,6%).** Il regroupe les dotations et compensations fiscales perçues par la Communauté urbaine ainsi que les subventions de fonctionnement.

En 2023, les principaux postes du chapitre « dotations, subventions et participations » sont la dotation de compensation (26 M€), la dotation d'intercommunalité (15,8 M€) et les allocations compensatrices de l'Etat au titre des exonérations de CVAE et de CFE (16,3 M€). A l'instar de 2022, ces postes représentent 88 % de ce chapitre.

#### Evolution des dotations et participations

Nature/ Compte	Libellé	CA 2022 BP (M€)	CA 2023 BP (M€)	Ecart 23/22 (M€)	Ecart 23/22 (%)	
74124	Dotations d'intercommunalité	15,7M€	15,8M€	0,1M€	0,8%	DOTATIONS
74126	Dotations de compensation	26,2M€	26,0M€	-0,2M€	-0,6%	
7461	DGD	0,0M€		0,0M€	-	
748313	DCRTP	5,2M€	5,2M€	0,0M€	0,0%	
<b>Dotations</b>		<b>47,0M€</b>	<b>47,0M€</b>	<b>0,0M€</b>	<b>-0,1%</b>	
74718	Participations - Etat - Autres	0,3M€	0,4M€	0,1M€	25,8%	PARTICIPATIONS
7472	Participation - Régions	0,0M€	0,1M€	0,1M€	-	
7473	Participation - Départements	0,0M€	0,0M€	0,0M€	186,3%	
74741	Participations - Communes membres du groupement	0,0M€		0,0M€	-	
74758	Participations - Autres groupements	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	
7477	Participations - Budget communautaire et fonds structurels	0,2M€	0,1M€	-0,1M€	-53,3%	
7478	Participations - Autre organismes	0,6M€	0,3M€	-0,3M€	-49,6%	
<b>Participations</b>		<b>1,1M€</b>	<b>0,9M€</b>	<b>-0,2M€</b>	<b>-16,9%</b>	
74833	Etat - Compensation CVAE et CFE	14,8M€	16,3M€	1,5M€	10,5%	COMPENSATIONS
74834	Etat - Compensation exonération TF	0,0M€	0,4M€	0,4M€	-	
748388	Etat - Dotation GEMAPI	0,0M€	0,1M€	0,1M€	-	
<b>Compensations</b>		<b>14,8M€</b>	<b>16,7M€</b>	<b>2,0M€</b>	<b>13,5%</b>	
744	FCTVA	1,5M€	1,3M€	-0,1M€	-8,0%	DIVERS
<b>Fiscalité reversée</b>		<b>1,5M€</b>	<b>1,3M€</b>	<b>-0,1M€</b>	<b>-8,0%</b>	
<b>TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>		<b>64,4M€</b>	<b>66,0M€</b>	<b>1,7M€</b>	<b>2,6%</b>	

→ **La tendance à la baisse des dotations de l'Etat se poursuit (-0,1%)**

Si la tendance globale des trois dotations de l'Etat évolue à la baisse, chacune est différente. Ainsi, au sein de la **DGF**, composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation, **la dotation d'intercommunalité** est impactée par la croissance de la population qui poursuit sa hausse. Elle passe ainsi de 15,5 M€ à **15,8M€** entre 2022 et 2023, soit une augmentation de +0,1 M€ (+0,8%). Cette dotation est préservée par le mécanisme de garantie du CIF dont le niveau reste supérieur à 0,35.

En 2023, la croissance de 11% du coefficient d'intégration fiscale de la CU est favorable à la préservation de sa DGF. Il s'élève à 0,400093 contre 0,360328 en 2022.

A contrario, la **dotation de compensation** diminue chaque année car dédiée à l'autofinancement entre collectivités territoriales de nouveaux besoins au sein de l'enveloppe globale de la DGF. Son montant s'élève à **26 M€** et diminue ainsi de -0,2 M€ (-0,6%) entre 2022 et 2023.

**La DGF s'élève donc à 41,8 M€ en 2023 contre 41,9 M€ en 2022, soit une baisse de -0,1%.**

Par ailleurs, la **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** reste figée à **5,2 M€**.

→ **La chute des participations des organismes et partenaires extérieurs se poursuit avec une perte -16,9% entre 2022 et 2023**

Selon la même tendance identifiée en 2022, il s'agit de la plus importante baisse de recettes du chapitre 74 « dotations et participations ». Cette catégorie réunit les participations et subventions de fonctionnement perçues par la Communauté urbaine pour financer ses projets. Elles passent de 1,1 M€ en 2022 à 0,9 M€ en 2023.

Cette diminution s'explique principalement par la fin de programmes de financement importants tels que l'achèvement en 2022 d'un programme du FEDER (0,2 M€ en 2022 et 0,1 M€ en 2023 soit -0,1 M€ ; -55,33%) ou la fin des subventions liées au vaccinodrome (-0,2 M€) ou encore une baisse des subventions de la CAF (-66,6 M€).

En revanche, on peut observer le versement de la participation du Département des Yvelines au titre du remboursement des dépenses d'éclairage public à hauteur de 42,9 M€ (+186,3%).

### **3.3.4 Chapitre 75 : Autres produits : 0,4 M€ (-0,8 M€)**

**Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » s'élève à 0,4 M€ en 2023 contre 1,2 M€ en 2022 soit une diminution de -65,8%.**

Cette baisse significative du chapitre 75 s'explique par la chute des autres produits de gestion courante principalement composés de recettes issues de la reprise de matériaux dorénavant transférées au budget annexe déchets (-0,8 M€ ; -97,6%).

En revanche, l'augmentation des revenus des immeubles provient de la mise à disposition des studios de danse à la commune des Mureaux (+75,4%).

Nature / Compte	Libellé	CA 2022 BP (M€)	CA 2023 BP (M€)	Variation 2023/2022 (M€)	Variation 2023/2022 (%)
752	Revenus des immeubles	0,1M€	0,1M€	0,1M€	75,4%
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaire	0,3M€	0,3M€	-0,1M€	-21,1%
7588	Autres produits de gestion courante	0,8M€	0,0M€	-0,8M€	-97,6%
	<b>Total autres produits</b>	<b>1,2M€</b>	<b>0,4M€</b>	<b>-0,8M€</b>	<b>-65,8%</b>

### 3.3.5 Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 8,4 M€

Les produits exceptionnels s'élèvent à 8,4 M€ en 2023 contre 8,8 M€ en 2022, soit une diminution de -0,4 M€ (-4,7%).

Nature/ Compte	Libellé	CA 2022 BP (M€)	CA 2023 BP (M€)	Variation 2023/2022 (M€)	Variation 2023/2022 (%)
7711	Dédits et pénalités reçus	0,0M€	0,1M€	0,1M€	-
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	2,6M€	5,1M€	2,4M€	93,2%
773	Mandats annulés	0,1M€	0,9M€	0,8M€	710,0%
775	Produits des cessions d'immobilisations	6,0M€	2,3M€	-3,8M€	-62,5%
7788	Autre produits exceptionnels	0,1M€	0,0M€	0,0M€	-41,4%
	<b>Total</b>	<b>8,8M€</b>	<b>8,4M€</b>	<b>-0,4M€</b>	<b>-4,7%</b>

Cette diminution fait suite à une augmentation marquée des cessions de biens sur 2021 et 2022.

Les produits de cession d'immobilisations (2,3 M€) proviennent notamment de la cession de lots de copropriété au centre hospitalier intercommunal de Meulan-Les-Mureaux (0,3 M€), de la vente d'un terrain rue des Chevries à Flins-sur-Seine (1,9 M€).

Dans le même temps, les autres produits exceptionnels sur opérations de gestion ont augmenté de +93,2% pour atteindre 5,1 M€. Ils résultent de multiples régularisations de charges constatées pour un montant de 5 M€ ainsi que l'aboutissement du protocole d'accord avec la société Génie Civil Bâtiment du Centre (GBC) concernant les désordres de la piscine Aquasport.

### 3.3.6 Chapitre 78 : Reprises sur amortissements et provisions : 0,1 M€ (-83,5%)

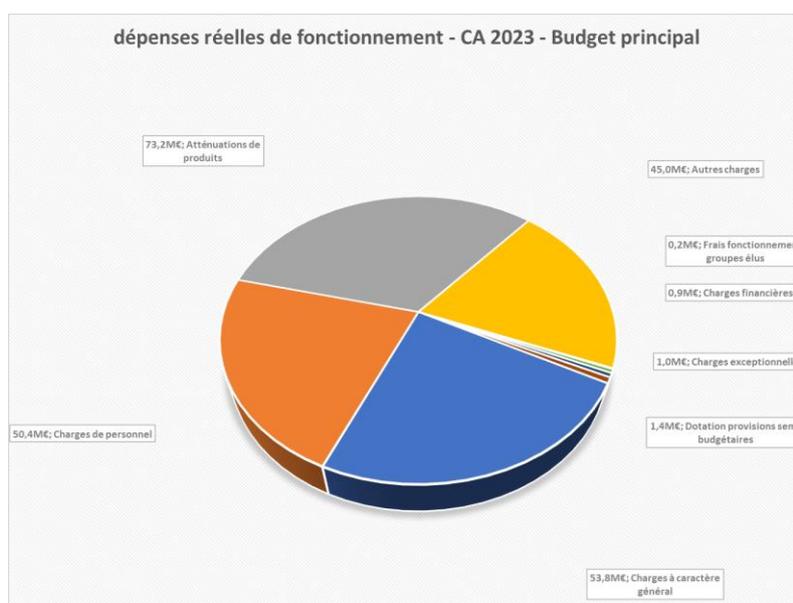
Il a été constaté 0,1 M€ sur le chapitre 78 qui correspond à la régularisation des reprises de provisions sur l'année 2023.

## 3.4. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées à la fin de l'exercice 2023 s'élèvent à 226 M€, soit un taux d'exécution de 93 %, contre 214,3M€ en 2022, soit une augmentation de + 11,7 M€ (5,5%).

En 2023, la Communauté urbaine n'a pas été soumise à l'encadrement de ses dépenses de fonctionnement *via* le dispositif de contractualisation, dit « contrat Cahors », ce dernier ayant été suspendu. La reprise de celui-ci n'a pas encore été officiellement annoncée par le Gouvernement.

Dépenses de fonctionnement							
	Libellé chapitres	CA 2022	Crédits ouverts 2023 (BP+DM+RAR 2022)	CA 2023 Budget principal	% CA 2023 / CREDITS OUVERTS 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022 en M€	% évolution CA 2023 / CA 2022
011	Charges à caractère général	47,7M€	62,1M€	53,8M€	87%	6,1M€	12,8%
012	Charges de personnel	48,9M€	52,0M€	50,4M€	97%	1,5M€	3,1%
014	Atténuations de produits	70,6M€	73,6M€	73,2M€	99%	2,6M€	3,7%
65	Autres charges	43,1M€	50,3M€	45,0M€	89%	1,9M€	4,4%
656	Frais fonctionnement groupes élus	0,2M€	0,4M€	0,2M€	54%	0,0M€	0,4%
66	Charges financières	3,0M€	1,9M€	0,9M€	49%	-2,0M€	-68,4%
67	Charges exceptionnelles	0,5M€	1,8M€	1,0M€	56%	0,6M€	125,5%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,4M€	1,4M€	1,4M€	100%	1,1M€	283,4%
<b>Total dépenses réelles fonctionnement</b>		<b>214,3M€</b>	<b>243,6M€</b>	<b>226,0M€</b>	<b>93%</b>	<b>11,7M€</b>	<b>5,5%</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,0M€	76,7M€	0,0M€	0%	0,0M€	0,0%
042	Opérations d'ordre entre sections	22,9M€	13,6M€	15,8M€	116%	-7,2M€	-31,2%
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>237,2M€</b>	<b>333,9M€</b>	<b>241,7M€</b>	<b>72%</b>	<b>4,5M€</b>	<b>1,9%</b>



### 3.4.1 Chapitre 011 : Charges à caractère général : 53,8 M€

Les charges à caractère général constituent les dépenses courantes de la Communauté urbaine (consommables, prestations de service, petits équipements, etc.). En 2023, elles constituent 24 % des dépenses réelles de fonctionnement, elles-mêmes afférentes à hauteur de 44% pour la seule compétence voirie.

Les charges à caractère général de l'exercice 2023 progressent de 6,1 M€ (+12,8 %) passant de 47,7 M€ en 2022 à 53,8M€ du fait de l'impact de l'augmentation générale des coûts avec une inflation constatée de 4,9 % en 2023.

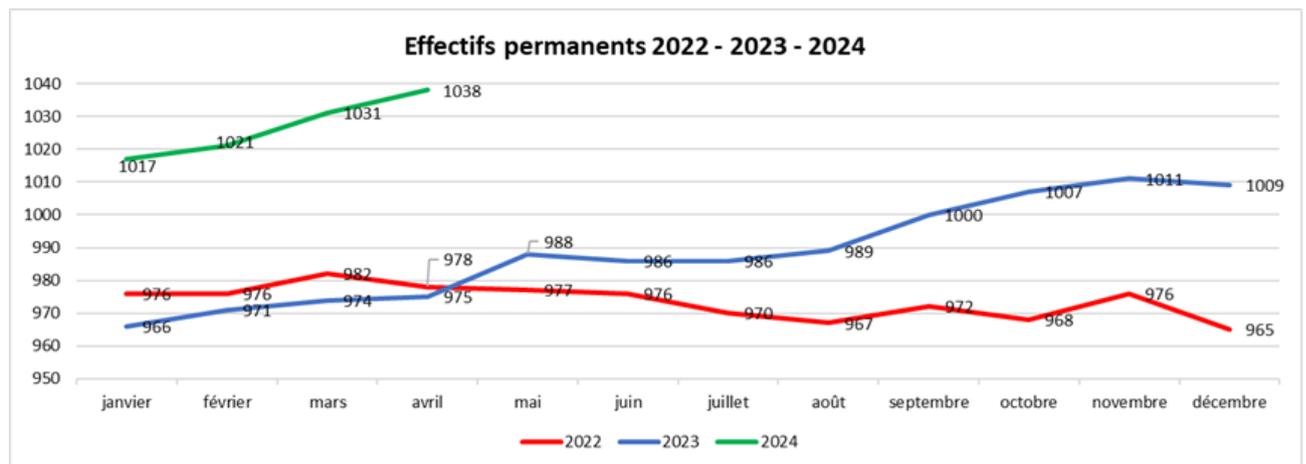


Les charges à caractère général constituent un poste de dépense que l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements s'efforcent de maîtriser afin de dégager des marges de manœuvre vers l'investissement.

### 3.4.2 Chapitre 012 : Charges de personnel : 50,4 M€

Les charges de personnel sont constituées principalement de la rémunération des personnels titulaires et contractuels de la Communauté urbaine et des cotisations correspondantes (Urssaf, retraite, Pôle emploi, etc.). Les charges de personnel représentent 22,3 % des dépenses de fonctionnement. Elles représentaient, en 2023, 117 € par habitant par an contre 142 € par habitant en moyenne pour les CU de strate comparable<sup>1</sup>. La CU compte près de 1 000 agents.

Les charges de personnel en 2023 ont ainsi progressé de 3,1 % passant de 48,9 M€ en 2022 à 50,4 M€ en 2023, du fait de l'augmentation mécanique du glissement vieillissement, technicité (GVT), de la revalorisation du point d'indice sur une année pleine et de la progression des agents permanents comme l'indique le tableau ci-dessous.



### 3.4.3 Chapitre 014 : Atténuations de produits : 73,2 M€

Les atténuations de produits représentent 32,4% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles augmentent de 3,7%, passant de 70,6 M€ à 73,2 M€.

<sup>1</sup> Population retenue pour la DGF : 432 423 habitants en 2023 – Source DGCL – Fiche DGF 2023

Elles sont essentiellement matérialisées par les flux financiers entre les communes et la Communauté urbaine comme suit :

- Les attributions de compensation : 67,8 M€, soit 32,4 % des dépenses de fonctionnement ;
- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 3,6 M€ ;
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 1 M€ conformément au montant déterminé par le protocole financier général.

Le chapitre 014 atténuations de produits est également composé d'autres reversements de fiscalité comme le reversement de la taxe additionnelle à la taxe de séjour (Société Grand Paris) pour un montant de 0,7 M€ et de dégrèvements de taxe GEMAPI et de TASCOT à hauteur de 0,06 M€.

### 3.4.4 Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 45,2 M€

Les autres charges de gestion courante sont composées des participations aux partenaires et/ou organismes extérieures de la Communauté urbaine, des subventions versées aux associations et des indemnités des élus. Les autres charges de gestion courante représentent 20 % des dépenses réelles de fonctionnement à 45,2M€.

#### ➔ Les subventions aux associations : 3,8 M€

Les subventions aux associations constituent 8,4 % des autres charges de gestion courante. Elles représentent 3,8 M€, légèrement en progression par rapport à l'année 2022.

EXERCICE	2022	2023		Evolution en % CA 2023/CA 2022
COMPETENCE	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CA 2023	
CULTURE	725 550 €	841 000 €	815 501 €	12%
DEV DURABLE/AGRICULTURE	54 445 €	63 043 €	62 601 €	15%
DEV ECO/ENSEIGNEMENT SUPERIEUR/EMPLOI-INSERTION	1 201 543 €	1 191 008 €	1 109 361 €	-8%
HABITAT	136 890 €	144 140 €	144 140 €	5%
AUTRES SUBV CIPAM	130 000 €	768 059 €	130 000 €	0%
POLITIQUE VILLE	712 490 €	782 750 €	777 520 €	9%
SPORTS	323 740 €	330 000 €	318 700 €	-2%
TOURISME	500 000 €	500 000 €	500 000 €	0%
<b>TOTAUX</b>	<b>3 784 658 €</b>	<b>4 620 000 €</b>	<b>3 857 822 €</b>	<b>2%</b>

#### ➔ Les participations aux organismes extérieurs

Les participations à des organismes extérieurs représentent 21,9 M€, soit 48,5% des autres charges de gestion courante.

Les trois principales participations portent sur le contingent incendie, versé au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (15,7 M€), les conventions partenariales avec Ile-de-France mobilités (4,1 M€) et les contributions diverses (2 M€).

#### ➔ Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante regroupent les indemnités (1,5 M€), les cotisations de retraite et patronales des élus (0,2 M€) et principalement la prise en charge du déficit du budget annexe déchets pour le montant de 16,9 M€, représentant près de 41 % des autres charges de gestion courante.

### 3.4.5 Chapitre 66 : Charges financières : 0,9 M€

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette et plus précisément des emprunts contractés par la Communauté urbaine.

Les charges financières ont diminué de 2 M€ entre 2022 et 2023 et représentent 0,4 % des dépenses réelles de fonctionnement 2023.

### 3.4.6 Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 1 M€

Les charges exceptionnelles représentent 0,5 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2023 avec 1 M€, en hausse de 0,56M€ (+125,5%) par rapport à 2022. Elles sont constituées des écritures de régularisation comptable : traitement des titres annulés, des apurements de recettes et de remboursements divers.

## 3.5 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement 2023 de la Communauté urbaine (hors reports) s'élèvent à 52,6 M€ contre 53,3M€ en 2022.

Les subventions perçues à hauteur de 18,7 M€ constituent le principal poste de recettes (35,5 % des recettes réelles d'investissement) après les dotations et fonds divers avec 31,7 M€ (60,3 % des recettes réelles d'investissement) dont 20 M€ de résultat reporté d'investissement.

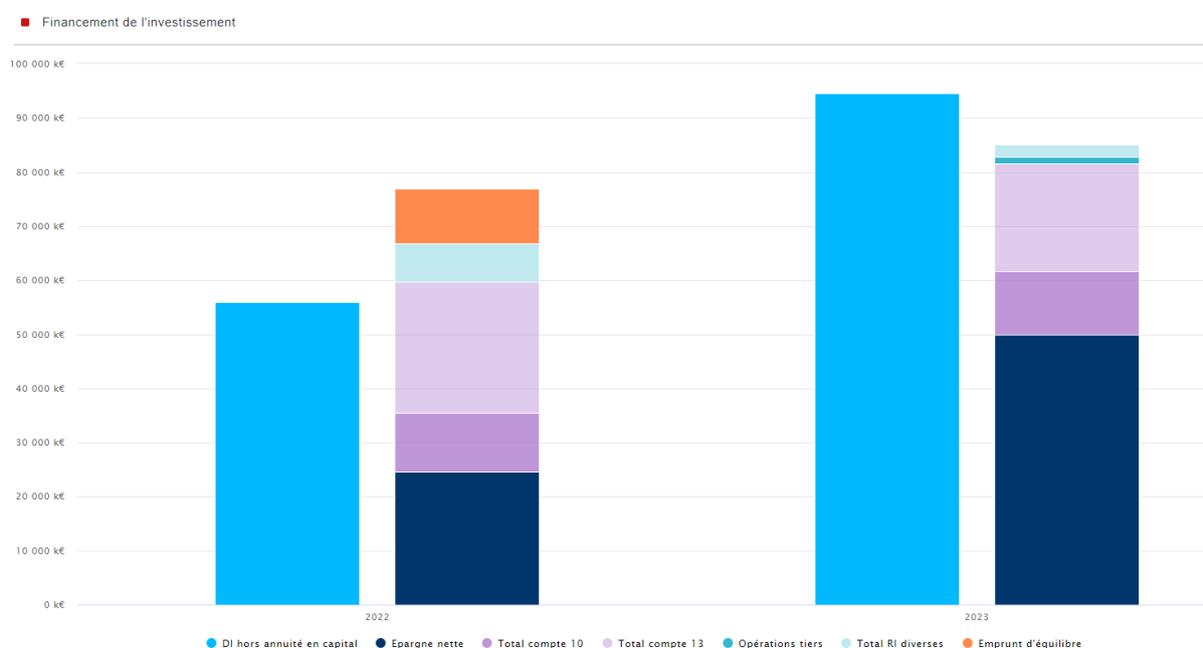
Recettes d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2022	Crédits ouverts 2023 (BP+DM+RAR 2022)	CA 2023 BP	Reste à Réaliser au 31/12	% CA 2023 / CREDITS OUVERTS 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022 en M€	% évolution CA 2023 / CA 2022
001	Résultat reporté d'investissement	0,0M€	0,9M€	0,9M€	0,0M€	100,0%	0,9M€	-
024	Produits de cession	0,0M€	2,2M€	0,2M€	1,0M€	7,6%	0,2M€	-
10	Dotations et fonds divers	19,4M€	36,6M€	31,7M€	0,0M€	86,6%	12,3M€	63,6%
<i>dont 1068</i>	<i>Excédent de fonctionnement capitalisés</i>	<i>8,5M€</i>	<i>20,0M€</i>	<i>20,0M€</i>	<i>0,0M€</i>	<i>100,0%</i>	<i>11,5M€</i>	<i>135,1%</i>
13	Subventions investissement reçues	22,9M€	27,8M€	18,7M€	4,2M€	67,3%	-4,2M€	-18,2%
16	Emprunts et avances / cautions	10,0M€	0,1M€	0,0M€	0,0M€	18,6%	-10,0M€	-99,9%
21	Immobilisations corporelles	0,6M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	-0,6M€	-100,0%
23	Travaux	0,4M€	0,4M€	0,0M€	0,0M€	0,0%	-0,4M€	-100,0%
27	Immobilisations financières	0,0M€	0,1M€	0,0M€	0,0M€	0,0%	0,0M€	-
4582	Opérations sous mandat	0,0M€	1,9M€	1,1M€	0,3M€	60,0%	1,1M€	-
<b>Total recettes réelles investissement</b>		<b>53,3M€</b>	<b>69,8M€</b>	<b>52,6M€</b>	<b>5,5M€</b>	<b>75,4%</b>	<b>-0,7M€</b>	<b>-1,3%</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,0M€	76,7M€	0,0M€	0,0M€	0,0%	0,0M€	-
040	Opérations d'ordre entre sections	22,9M€	13,6M€	15,8M€	0,0M€	116,1%	-7,2M€	0,0M€
041	Opérations patrimoniales	0,8M€	3,0M€	0,6M€	0,0M€	19,9%	-0,2M€	0,0M€
<b>Total recettes investissement</b>		<b>77,1M€</b>	<b>163,1M€</b>	<b>69,0M€</b>	<b>5,5M€</b>	<b>42,3%</b>	<b>-8,1M€</b>	<b>-10,5%</b>

## 3.6 Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2023 de la Communauté urbaine s'élèvent à 102,1 M€, soit une augmentation de 13,2 M€ (+62%) par rapport à l'année 2022.

Le taux de réalisation de l'ensemble des dépenses réelles d'investissement de l'année 2023 s'établit à 62 %.

Dépenses d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2022	Crédits ouverts 2023 (BP+DM+RAR 2022)	CA 2023	Reste à Réaliser au 31/12/23	% CA 2023 / CREDITS OUVERTS 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022 en M€	% évolution CA 2023 / CA 2022
10	Dotations et fonds divers	0,4M€	5,2M€	0,6M€	3,3M€	12%	0,2M€	59,2%
20	Immobilisations incorporelles	7,0M€	15,9M€	7,6M€	1,6M€	48%	0,6M€	7,9%
204	Subvention investissement versées	1,2M€	31,4M€	28,1M€	1,1M€	89%	26,9M€	2244,8%
21	Immobilisations corporelles	20,6M€	43,2M€	24,2M€	10,2M€	56%	3,6M€	17,6%
23	Travaux	26,4M€	57,9M€	33,7M€	5,5M€	58%	7,3M€	27,7%
26	Immobilisations financières	0,3M€	0,6M€	0,2M€	0,4M€	33%	-0,1M€	-33,6%
27	Autres immobilisations financières	0,0M€	0,4M€	0,1M€	0,0M€	18%	0,1M€	4491,6%
4581	Opérations sous mandat (dépenses)	0,0M€	0,6M€	0,1M€	0,1M€	17%	0,1M€	817,8%
16	Remboursement dette / cautions	33,1M€	10,1M€	7,6M€	0,0M€	75%	-25,5M€	-77,0%
<b>Total dépenses réelles investissement</b>		<b>89,0M€</b>	<b>165,4M€</b>	<b>102,1M€</b>	<b>22,3M€</b>	<b>62%</b>	<b>13,2M€</b>	<b>14,8%</b>
040	Opération ordre entre sections	2,4M€	0,6M€	0,6M€	0,0M€	93%	-1,8M€	-76,5%
041	Opérations patrimoniales	0,8M€	3,0M€	0,6M€	0,0M€	20%	-0,2M€	-27,8%
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>92,2M€</b>	<b>169,0M€</b>	<b>103,3M€</b>	<b>22,3M€</b>	<b>61%</b>	<b>11,1M€</b>	<b>12,0%</b>



La section d'investissement présente un déficit de 49,9M€ reports et recettes de ladite section compris contre 6,2 M€ en 2022. Ce déficit est comblé via l'épargne nette soit la marge financière provenant de la section de fonctionnement s'appuyant notamment sur la fiscalité locale, d'une part, et par un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 9,4M€, financement provenant des résultats passés, d'autre part.

Les dépenses d'investissement sont principalement composées des dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23 et autorisations de programmes), en l'espèce les immobilisations incorporelles, les subventions d'équipement versées, les immobilisations corporelles et en cours qui représentent 93,54 M€ du budget principal contre 55,2 M€ en 2022, soit une hausse de 38 M€. Elles représentent 91,57 % des dépenses réelles d'investissement.

Parallèlement, le capital de la dette remboursé s'élève à 7,59 M€ en 2023 contre 33,1 M€ en 2022, en baisse de 25,51 M€, résultant du remboursement anticipé de prêts immobiliers pour le montant global de 23,6 M€ en 2022.

Les autres dépenses d'investissement n'appellent que peu de remarques.

### 3.7 L'endettement du budget principal

En 2023, il n'y a pas eu de nouvel emprunt sur le budget principal

En fin d'année 2022, 23,6 M€ d'emprunts avaient été remboursés par anticipation afin de limiter l'impact de l'évolution des taux attendu en 2023.

Au 31 décembre 2023, l'encours à rembourser s'élevait à 98,6 M€ décomposé comme suit :

	31/12/2022	31/12/2023	
Encours	106 137 859,25 €	98 552 631,58 €	↘
Nbre d'emprunts	42	36	↘
Durée résiduelle	15 ans 10 mois	15 ans	↘
Vie moy. Résiduelle	8 ans	7 ans et 7 mois	↘

Tranche de taux	Capital restant dû	% en 2023	% en 2022	
0%-1%	73 210 787,13 €	74,29%	73,01%	↗
1%-2%	20 584 665,87 €	20,89%	21,73%	↘
2%-3%	683 865,25 €	0,69%	0,76%	↘
3%-4%	1 679 859,47 €	1,70%	1,96%	↘
4%-5%	1 635 349,51 €	1,66%	1,69%	↘
>5%	758 104,35 €	0,77%	0,85%	↘
<b>Total</b>	<b>98 552 631,58 €</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	

➤ Type de taux :

Type	Capital restant dû	%
Fixe	96 224 784,51 €	97,64%
Indexé	2 159 180,40 €	2,19%
Structuré	168 666,67 €	0,17%
<b>Total</b>	<b>98 552 631,58 €</b>	<b>100%</b>

La structure de la dette au 31 décembre 2023 présente les caractéristiques suivantes :

- Taux fixe (97,64 %) au taux moyen de 0,85 % contre 1,16% en 2022 ;
- Taux variable (2,19 %). Les taux varient en fonction d'indices considérés comme peu risqués, ainsi au 31/12/2023 le taux moyen des prêts indexés s'établit à 0,91 % et à 4,00 % pour les prêts structurés.

#### 4. Présentation des principales dépenses d'équipement réalisées en 2023

Les dépenses d'équipement réalisées en 2023 sont décomposées comme suit par politiques publiques :

Dépenses d'équipement	2023				
	CREDITS OUVERTS	COMPTE ADMINISTRATIF	RESTES A REALISER	TAUX DE REALISATION HORS RESTES A REALISER	TAUX DE REALISATION AVEC RESTES A REALISER
ADMINISTRATION COMMUNAUTAIRE	12 337 583,45 €	8 496 149,49 €	2 521 830,41 €	69%	89%
AUTRES	26 400 000,00 €	26 400 000,00 €	- €	100%	100%
CULTURE,SPORT ET TOURISME	9 453 627,84 €	6 176 973,99 €	3 289 611,15 €	65%	100%
CYCLE DE L'EAU	2 137 593,28 €	944 347,28 €	61 259,78 €	44%	47%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 530 500,00 €	288 077,28 €	533 984,08 €	11%	32%
PEM EOLE	10 422 700,00 €	6 852 157,74 €	- €	66%	66%
HABITAT	2 837 004,00 €	1 542 702,55 €	765 694,63 €	54%	81%
MOBILITES	9 405 636,85 €	5 005 346,55 €	1 263 775,76 €	53%	67%
RENOUVELLEMENT URBAIN	7 380 107,20 €	2 639 468,29 €	- €	36%	36%
TRANSITION ECOLOGIQUE	1 147 973,00 €	120 808,22 €	129 904,46 €	11%	22%
VOIRIE	54 054 147,05 €	32 747 804,95 €	2 540 724,84 €	61%	65%
<b>Total général</b>	<b>138 106 872,67 €</b>	<b>91 213 836,34 €</b>	<b>11 106 785,11 €</b>	<b>66%</b>	<b>74%</b>

##### 4.1.Voirie

La voirie est l'une des principales compétences de proximité de la Communauté urbaine. Le patrimoine voirie est composé de près de 1 400 kilomètres de voies et de près de 54 680 points lumineux.

Par délibération du 24 novembre 2022, quatre autorisations de programme (AP) ont été votées au titre de la compétence voirie avec un démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit:

- trois AP au titre du renouvellement :
  - le programme consacré à l'éclairage public et la signalisation lumineuse avec 46 M€ pour la période 2023-2029 ;
  - le programme dédié au renouvellement de voirie pour un montant global de 54 M€ pour la période 2023-2026 ;
  - le programme portant sur les ouvrages d'art et les risques géotechniques avec 17 M€ pour la période 2023-2026 ;
- une AP dédiée au développement communal pour un montant de 60 M€ sur la période 2023-2028.

Le PPI voirie prévoit 143,7 M€ de dépenses brutes sur la période 2023-2026.

En 2023, les crédits de paiement (CP) réalisés s'élèvent à 32,7 M€ avec la répartition suivante :

VOIRIE	CA2023
AP ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION	9 640 696,24 €
AP VOIRIE	13 853 384,81 €
AP OUVRAGES D'ART ET RISQUES GEOTECHNIQUES	1 438 955,88 €
AP VOIRIE DEVELOPPEMENT COMMUNAL	5 007 983,45 €
ENFOUISSEMENT ELECTRIQUE SEY	110 963,61 €
SUBVENTIONS ENFOUISSEMENT RESEAUX	573 865,02 €
TRAVAUX EXTENSION RESEAUX- REFECTON ET AMENAGEMENT VOIRIE	2 116 219,94 €
ETUDES AMENAGEMENT VOIRIE	5 736,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 747 804,95 €</b>

❖ Le renouvellement de voirie (13,9 M€)

Le renouvellement de voirie consiste à maintenir, prolonger la durée de vie et sécuriser le patrimoine existant dans sa composition initiale et pour des usages identiques. Il comprend le renouvellement de chaussées/trottoirs, la signalisation horizontale et verticale et l'acquisition matériels.

❖ L'éclairage public et signalisation lumineuse tricolore (9,6 M€)

L'éclairage public correspondant essentiellement aux marchés globaux de performance énergétique (MGPE) parties G4 (modernisation et création) et G3 (sinistres et vandalismes).

❖ Les ouvrages d'art et risques géotechniques (1,4 M€)

Le programme comprend l'entretien, la sécurisation et la reconstruction d'ouvrages d'art (ponts, passerelles piétonnes et cyclables) et la gestion des risques géotechniques.

❖ Le développement communal (5 M€)

Il s'agit de requalifications d'espaces publics, d'enfouissements de réseaux et de projets urbains partenariaux (PUP).

❖ Les travaux d'extension de réseaux (2,1 M€)

#### 4.2. Eole

L'arrivée du RER E est un des principaux axes de développement du territoire communautaire. Elle se traduit par la réalisation de huit pôles d'échanges multimodaux (PEM) et par l'aménagement public de trois quartiers de gare : Epône-Mézières, Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville.

❖ Les PEM Eole (6,8 M€)

Par la délibération du 16 décembre 2021, les PEM Eole sont gérés dans le cadre d'une AP qui a été votée à hauteur de 132,39 M€ pour la période 2022-2027.

En 2023, les crédits de paiement (CP) réalisés s'élèvent à 6,85 (sur 10,4 M€ de crédits inscrits) contre 7,34 M€ euros en 2022 avec la répartition suivante :

POLES ECHANGES MULTIMODAUX	CA 2023
AP POLE EOLE AUBERGENVILLE	2 395 226,34 €
AP POLE EOLE CLAIRIERES DE VERNEUIL	14 540,11 €
AP POLE EOLE EPONE MEZIERES	49 477,69 €
AP POLE EOLE LES MUREAUX	1 326 142,01 €
AP POLE EOLE MANTES LA JOLIE	116 029,20 €
AP POLE EOLE MANTES STATION	37 719,76 €
AP POLE EOLE POISSY	2 400 636,32 €
AP POLE EOLE VERNEUIL VERNOUILLET	7 682,68 €
AP POLE EOLE VILLENES	504 703,63 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 852 157,74 €</b>

L'année 2023 a été marquée par :

- La réalisation d'acquisitions foncières pour 3,25 M€ concernant notamment les pôles de Poissy (2 M€) et des Mureaux (1,1 M€) ;
  - La poursuite de travaux pour 2,9 M€ principalement sur les pôles d'Aubergenville (2,3 M€) et de Villennes (0,5 M€) ;
  - La poursuite des études engagées sur l'ensemble des pôles (0,71 M€).
- ❖ Les quartiers de gare Eole (0,09 M€)

Les dépenses réalisées en 2023 au titre des quartiers de gare Eole ont porté sur des études :

- 0,07 M€ pour le quartier de gare d'Épône Mézières ;
- 0,01 M€ pour le quartier de gare de Mantes-la-Jolie.

### **4.3. Renouveau urbain**

Le renouvellement urbain est un enjeu important pour le territoire de la Communauté urbaine qui comprend douze quartiers prioritaires de la politique de la ville et huit quartiers en veille active répartis sur dix de ses communes membres.

La Communauté urbaine porte les sept projets de renouvellement urbain suivants :

- Dans le cadre du programme de renouvellement d'intérêt national (PRIN) :
  - o Mantes-la-Jolie (Val Fourré) ;
  - o Les Mureaux (Cinq Quartiers) ;
- Dans le cadre du programme de renouvellement d'intérêt régional (PRIR) :
  - o Chanteloup-les-Vignes (La Noé-Feucherets) ;
  - o Limay (Centre sud) ;
- Dans le cadre des projets soutenus par le Conseil départemental des Yvelines :
  - o Poissy (Beauregard) ;
  - o Carrières-sous-Poissy (Les Fleurs) ;
  - o Vernouillet (Cité du parc).

Les travaux concernent pour l'essentiel les espaces publics et ont pour objectif principal de désenclaver les quartiers et de les intégrer dans la stratégie urbaine de chaque commune concernée.

Par délibération du 16 décembre 2021, les projets de renouvellement font l'objet d'une AP qui a été votée à hauteur de 109,53 M€ pour la période 2022-2031.

En 2023, les CP ont été réalisés à hauteur de 2,6 M€ euros (sur 7,4 M€ inscrits) avec la décomposition suivante :

AP RENOUVELLEMENT URBAIN	CA 2023
PRIN MANTES LA JOLIE	525 623,68 €
PRIN LES MUREAUX	91 746,02 €
PRIR CHANTELOUP-LES-VIGNES	1 317 033,49 €
PRIR LIMAY	145 464,65 €
PRU POISSY	314 993,22 €
PRU CARRIERES-SOUS-POISSY	143 760,31 €
PRU VERNOUILLET	100 846,92 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 639 468,29 €</b>

#### 4.4. Mobilités

L'amélioration des modes de déplacement, doux ou moins énergivores, constitue un enjeu fort pour toutes les collectivités territoriales. En outre, le développement de mobilités accompagnera le projet Eole pour permettre à l'ensemble des usagers des gares Eole et des habitants de pouvoir se déplacer sur le territoire communautaire.

Par délibération du 16 décembre 2021, trois AP ont été votées au titre des mobilités avec un démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- Une AP pour les aménagements cyclables de 19,57 M€ sur la période 2022-2027 ;
- Une AP concernant les transports collectifs en site propre (TCSP) de 74,65 M€ sur la période 2022- 20230 ;
- Une AP dédiée aux passerelles de 5,8 M€ sur la période 2022-2026.

L'exécution budgétaire 2023 a principalement concerné :

- La mise en accessibilité des quais de bus (2,8 M€) ;
- Les parcs de stationnement (0,3 M€) ;
- Les aménagements cyclables (1,4 M€ dont 0,27 M€ au titre du schéma directeur cyclable et 1M€ relatifs aux réalisations du plan vélo 1).

MOBILITES	CA 2023
SHEMA DIRECTEUR CYCLABLE	274 578,74 €
STATIONNEMENT VELOS	75 319,82 €
PLAN VELO	1 076 933,65 €
MOBILITES DOUCES	74 145,35 €
dont AP AMENAGEMENTS CYCLABLES 2022-2027	1 426 832,21 €
TRANSPORTS COLLECTIFS	71 160,00 €
dont AP TRANSPORTS COLLECTIFS EN SITE PROPRES 202	71 160,00 €
PASSERELLES	34 943,46 €
dont AP PASSERELLES 2022-2025	34 943,46 €
AMENAGEMENT QUAI BUS	2 788 689,37 €
AMENAGEMENTS MULTIMODAUX	49 499,92 €
BORNES DE RECHARGES	231 076,81 €
PARCS STATIONNEMENT	328 999,43 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 005 346,55 €</b>

#### 4.5. Culture, sport et tourisme

La Communauté urbaine dispose d'équipements culturels et sportifs reconnus d'intérêt communautaire :

- Sept équipements culturels : château éphémère, médiathèque, centre de danse, conservatoire de musique, parc aux étoiles, théâtre de la Nacelle et graff park ;
- Quatorze équipements sportifs dont :

- Onze piscines dont six sont gérées en régie -Andrésy, Verneuil-sur-Seine, Poissy (2), Les Mureaux, Porcheville - et cinq en délégation de service public - Mantes-la-Jolie, Mantes la Ville, Aubergenville, Conflans Sainte-Honorine, Meulan-en-Yvelines ;
- Trois autres équipements (une patinoire gérée en régie, un stade nautique et la butte verte).

Elle est également compétente en matière de tourisme.

L'année 2023 fait ressortir les dépenses d'équipement réalisées suivantes :

- Equipements culturels (0,9 M€) :
  - 0,8 M€ d'études et de travaux bâtimentaires (dont 0,22 M€ pour le conservatoire, 0,16 M€ pour la médiathèque, 0,09M€ pour le théâtre de la Nacelle et 0,09 M€ pour le château éphémère) ;
  - 0,1 M€ d'acquisitions de matériels.
- Equipements sportifs (5,3 M€) :
  - 1,8M€ concernant les piscines dont
    - 1,3 M€ d'études et travaux bâtimentaires dans les piscines (dont 0,4 M€ pour la piscine des Migneaux de Poissy et 0,21 M€ pour la piscine de Porcheville) ;
    - 0,3 M€ de participation aux investissements versée au délégataire de la piscine d'Aubergenville ;
    - 0,15 M€ d'acquisitions de matériels divers ;
  - 3,5 € pour les autres équipements sportifs dont 2,2 M€ pour le stade nautique international, 0,83 M€ pour la butte verte et 0,40 M€ pour la patinoire.

CULTURE, SPORT ET TOURISME	CA 2023
EQUIPEMENTS CULTURELS	918 348,81 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS	5 258 625,18 €
EQUIPEMENTS TOURISME	- €
<b>TOTAL</b>	<b>6 176 973,99 €</b>

#### 4.6.Administration communautaire

L'administration communautaire concerne principalement :

- Le système d'information

Par délibération du 16 décembre 2021, une AP « renouvellement et déploiement des systèmes d'information » a été votée à hauteur de 8,35 M€ sur la période 2022-2024 recouvrant :

- Le renouvellement du parc (toutes machines) de plus de cinq ans ;
- L'acquisition de périphériques informatiques et de matériels en lien avec des applications informatiques (lecteurs optiques pour la médiathèque, etc.) ;
- L'installation de la fibre optique afin de permettre l'interconnexion des sites dont la Communauté urbaine est propriétaire ;
- L'investissement en progiciels.

Les CP réalisés en 2023 s'élèvent à 3,1 M€ pour 3,12 M€ prévus.

- Les bâtiments

Le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 dit « tertiaire » arrête des obligations de sobriété énergétique pour l'ensemble des collectivités territoriales à l'horizon 2030-2050. L'objectif est de réduire progressivement les consommations des équipements et bâtiments publics parmi lesquels les piscines, les bâtiments culturels et administratifs.

Dans ce cadre, les dépenses réalisées en 2023 s'établissent à 0,38 M€ dont 0,07 M€ pour les travaux d'accessibilité et 0,31 M€ pour les travaux de rénovation énergétique.

Par ailleurs, s'agissant des bâtiments administratifs, l'année 2023 enregistre notamment la finalisation d'un local d'archives à Magnanville (0,65 M€), la fin des travaux de réaménagement des bâtiments administratifs en flex office (1,6 M€) et des travaux au centre de moyens et logistique à Magnanville (0,2 M€). Pour les bâtiments techniques, il s'agit de la poursuite de l'aménagement du nouveau centre technique communautaire à Meulan (0,21 M€).

- Les fonds de concours versés aux communes membres pour un montant de 0,26 M€.

L'exécution budgétaire 2023 au titre de l'administration communautaire se résume ainsi :

ADMINISTRATION COMMUNAUTAIRE	CA 2023
AP PARC AUTOMOBILE	921 666,58 €
AP SYSTÈME D'INFORMATION	3 104 900,55 €
PATRIMOINE BATIMENTAIRE-TOUS SITES	97 747,97 €
BATIMENTS ADMINISTRATIFS	3 353 575,88 €
BATIMENTS TECHNIQUES	408 028,19 €
AUTRES BATIMENTS	350 443,81 €
AP FONS DE CONCOURS	259 786,51 €
<b>Total</b>	<b>8 496 149,49 €</b>

## 5. Focus sur les budgets annexes

### 5.1. Budget annexe assainissement

La section d'exploitation du budget annexe assainissement enregistre en 2023 des recettes et des dépenses d'un montant total de respectivement 36 M€ et 34,3M€.

Avec le résultat d'exploitation 2022 reporté (+ 21,3 M€), il ressort un excédent d'exploitation de clôture 2023 de 23 M€, en légère augmentation par rapport à l'année 2022.

Le solde des opérations d'investissement 2023 s'établit à - 3,36 M€. Après prise en compte de l'excédent d'investissement reporté (+ 10,3 M€) et du solde des restes à réaliser (-12,6 M€), le résultat d'investissement est déficitaire à hauteur de - 5,7 M€.

Le résultat global à fin 2023, restes à réaliser compris, s'établit à + 17,4 M€ contre + 27 M€ en 2022 soit une baisse 35,55% du Fonds de Roulement.

#### 5.1.1. La section d'exploitation

##### → Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation ont augmenté de + 0,2 M€, passant de 31,4 M€ en 2022 à 31,6M€ en 2023, soit + 0,6 %. Elles ont été réalisées en 2023 à hauteur de 95,5 % des prévisions budgétaires.

### **Evolution des recettes d'exploitation du budget annexe assainissement**

Recettes d'exploitation							
Libellé chapitres		CA 2022	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2023)	CA 2023	% CA 2023 / CREDITS OUVERTS 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022 en M€	% évolution CA 2023/ CA 2022
70	Produits des services	29 305 089,03 €	32 014 480,00 €	30 649 523,05 €	95,7%	1 344 434,02 €	4,6%
74	Dotations, subventions	849 075,20 €	370 000,00 €	95 808,00 €	25,9%	- 753 267,20 €	-88,7%
75	Autres produits de gestion courante	638,00 €	- €	607,04 €	0,0%	- 30,96 €	-4,9%
77	Produits exceptionnels	533 127,71 €	562 680,00 €	771 449,65 €	137,1%	238 321,94 €	44,7%
78	Reprises sur provisions et dépréciations	74 894,58 €	136 089,20 €	60 842,23 €	44,7%	- 14 052,35 €	-
<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>		<b>30 762 824,52 €</b>	<b>33 083 249,20 €</b>	<b>31 578 229,97 €</b>	<b>95,5%</b>	<b>815 405,45 €</b>	<b>2,7%</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	21 263 645,96 €	21 321 687,80 €	21 321 687,80 €	100,0%	58 041,84 €	0,3%
042	Opération ordre entre sections	4 568 937,91 €	4 520 434,00 €	4 420 428,66 €	97,8%	- 148 509,25 €	-3,3%
<b>Total recettes d'exploitation</b>		<b>56 595 408,39 €</b>	<b>58 925 371,00 €</b>	<b>57 320 346,43 €</b>	<b>97,3%</b>	<b>724 938,04 €</b>	<b>1,3%</b>

En dehors des crédits d'ordre (4,4 M€ pour l'amortissement des subventions d'investissement reçues), les recettes d'exploitation comprennent :

- Les produits des services, lesquels sont en augmentation de + 1,3 % (chapitre 70 : 30,6 M€ en 2023 contre 29,3 M€ en 2022)

Ceux-ci recouvrent notamment :

- o Les redevances directes pour la partie en régie et les surtaxes pour la partie en gestion déléguée (22,3 M€ en stabilité par rapport à 2022) ;
  - o Le remboursement de branchements et de travaux dont ceux de Limay et ceux de Mantes (0,8 M€ contre 0,4 M€ en 2022) ;
  - o Les contributions des communes (2,8 M€) ;
  - o Les participations pour l'assainissement collectif (2,1 M€) ;
  - o La refacturation au budget annexe eau potable de la quote-part de frais de personnel lui revenant (0,7 M€) ;
  - o La vente de biogaz et dépotage (0,5 M€) ;
  - o Les redevances d'assainissement non collectif (0,03 M€) ;
  - o Des produits de services divers (0,5 M€).
- L'excédent d'exploitation reporté (21,3 M€ contre 21,3 M€ en 2022) ;
  - Les primes d'épurations et autres subventions (96 K € contre 849K € en 2022);
  - Des recettes exceptionnelles (0,8 M€ contre 0,6 M€ en 2022).

#### **→ Les dépenses d'exploitation**

Hormis les opérations d'ordre relatives aux dotations aux amortissements (11,6 M€ au chapitre 042 en 2023), les dépenses d'exploitation s'élèvent à 22,7€ en 2023. Elles sont en hausse de + 2,8 % par rapport aux dépenses réelles d'exploitation 2022 (22 M€) et présentent un taux de réalisation de 77 % (contre 86,7 % en 2022).

## Evolution des dépenses d'exploitation du budget annexe assainissement

		Dépenses d'exploitation					
Libellé chapitres		CA 2022	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2023)	CA 2023	% CA 2023 / CREDITS OUVERTS 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022 en M€	% évolution CA 2023 / CA 2022
011	Charges à caractère général	16 354 996,87 €	20 697 813,00 €	17 651 456,81 €	85,3%	1 296 459,94 €	7,9%
012	Charges de personnel	2 163 817,57 €	2 486 000,00 €	2 403 318,88 €	96,7%	239 501,31 €	11,1%
65	Autres charges de gestion courante	7 062,26 €	120 200,00 €	8 667,07 €	7,2%	1 604,81 €	22,7%
66	Charges financières	865 430,92 €	940 000,00 €	892 184,56 €	94,9%	26 753,64 €	3,1%
67	Charges exceptionnelles	2 522 967,76 €	4 997 680,00 €	1 720 397,07 €	34,4%	- 802 570,69 €	-31,8%
68	Dotation provisions semi-budgétaires	136 089,19 €	191 249,11 €	- €	0,0%	- 136 089,19 €	-
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>22 050 364,57 €</b>	<b>29 432 942,11 €</b>	<b>22 676 024,39 €</b>	<b>77,0%</b>	<b>625 659,82 €</b>	<b>2,8%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	13 223 356,02 €	12 478 890,00 €	11 616 394,43 €	93,1%	- 1 606 961,59 €	-12,2%
023	Virement à la section d'investissement	- €	17 013 538,89 €	- €	0,0%	- €	-
<b>Total dépenses d'exploitation</b>		<b>35 273 720,59 €</b>	<b>58 925 371,00 €</b>	<b>34 292 418,82 €</b>	<b>58,2%</b>	<b>- 981 301,77 €</b>	<b>-2,8%</b>

- Les charges à caractère général augmentent de +7,9% (chapitre 011 : 17,6 M€ contre 16,4 M€ en 2022).

Ce poste comprend essentiellement les dépenses suivantes :

- o Les contrats d'exploitation (14,7 M€ en 2023 contre 11,6 M€ en 2022) ;
  - o L'entretien des réseaux, ouvrages et matériels (0,25 M€ en 2023 contre 0,3 M€ en 2022) ;
  - o Les commissions pour recouvrement des redevances d'assainissement (0,1 M€ en 2023 contre 0,2 M€ en 2022) ;
  - o Des frais relatifs à la convention Communauté urbaine et Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise pour le transport et le traitement des effluents de Conflans à Cergy (1,9 M€ en 2023 contre 2 M€ en 2022) ;
  - o Les taxes foncières (0,02 M€ en 2023 contre 0,12 M€ en 2022) et autres taxes et redevances (0,3 M€) ;
  - o Des remboursements de frais entre le budget principal et le budget annexe assainissement de 1,5 M€ dont 0,7 M€ refacturé au budget annexe eau potable.
- Les charges de personnel (2,4 M€ contre 2,1 M€ en 2022 (+ 11,1%)).

Dans un souci de simplification, les paies des agents intervenant sur les budgets assainissement et eau potable sont imputées directement et en totalité sur le budget assainissement qui refacture ensuite au budget eau potable la quote-part lui revenant.

- Les charges exceptionnelles (1,7 M€ contre 2,5 M€ en 2022).
- Les charges financières (0,9 M€ en 2023) représentant les intérêts réglés à échéance.
- Les autres charges de gestion courante (8 k € en 2022 contre 7 k€ en 2022).

### 5.1.2. La section d'investissement

#### → Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement ont diminué de - 1 M€, passant de 4,8 M€ en 2022 à 3,8 M€ en 2023, soit - 20,3 %. Elles ont été réalisées en 2023 à hauteur de 61,9 % des prévisions budgétaires.

## Evolution des recettes d'investissement du budget annexe assainissement

Recettes d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2022	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2023)	CA 2023	Reste à Réaliser au 31/12/23	% CA 2023 / CREDITS OUVERTS 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022 en M€	% évolution CA 2023 / CA 2022
1068	Excédent defonctionnement capitalisé	- €	- €	- €	- €	-	- €	-
13	Subventions d'investissement reçues	3 385 789,66 €	5 506 079,00 €	3 839 873,00 €	24 416,00 €	69,7%	454 083,34 €	13,4%
23	Immobilisations en cours	- €	- €	2 871,64 €	- €	-	2 871,64 €	-
4582	Opérations sous mandat (Recettes)	1 395,48 €	701 754,27 €	6 177,85 €	1 141,55 €	0,9%	4 782,37 €	342,7%
16	Emprunts et avances / cautions	1 442 211,00 €	5 424,00 €	- €	- €	-	- 1 442 211,00 €	-100,0%
166	Refinancement dette	- €	- €	- €	- €	-	- €	-
<b>Total recettes réelles investissement</b>		<b>4 829 396,14 €</b>	<b>6 213 257,27 €</b>	<b>3 848 922,49 €</b>	<b>25 557,55 €</b>	<b>61,9%</b>	<b>- 980 473,65 €</b>	<b>-20,3%</b>
021	Virement de la section d'exploitation	- €	17 013 538,89 €	- €	- €	0,0%	- €	-
040	Opérations d'ordre entre sections	13 223 356,02 €	12 478 890,00 €	11 616 394,43 €	- €	93,1%	- 1 606 961,59 €	-12,2%
041	Opérations patrimoniales	54 823,37 €	500 000,00 €	- €	- €	0,0%	- 54 823,37 €	-100,0%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	11 372 119,23 €	10 311 233,84 €	10 311 233,84 €	- €	100,0%	- 1 060 885,39 €	-9,3%
<b>Total recettes investissement</b>		<b>29 479 694,76 €</b>	<b>46 516 920,00 €</b>	<b>25 776 550,76 €</b>	<b>25 557,55 €</b>	<b>55,4%</b>	<b>- 3 703 144,00 €</b>	<b>-12,6%</b>

Les recettes d'investissement réelles et d'ordre 2023 s'élèvent à 25,8M€ (29,5 M€ en 2022), en baisse de - 3,7 M€ et réparties principalement de la manière suivante :

- 11,7 M€ d'opérations d'ordre pour les amortissements des immobilisations ;
- 3,8 M€ de subventions d'investissement reçues pour des travaux sur les réseaux d'assainissement et branchements ;
- 10,3 M€ d'excédent d'investissement reporté.

### → Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont stables, passant de 14,5M€ en 2022 à 14,4 M€ en 2023, soit - 0,9 %. Elles ont été réalisées en 2023 à hauteur de 32,6 % des prévisions budgétaires.

## Evolution des dépenses d'investissement du budget annexe assainissement

Dépenses d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2022	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2023)	CA 2023	Reste à Réaliser au 31/12/23	% CA 2023 / CREDITS OUVERTS 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022 en M€	% évolution CA 2023 / CA 2022
13	Subventions d'investissement reçues	- €	24 584,00 €	6 405,00 €	- €	26,1%	6 405,00 €	-
16	Remboursement dette / cautions	2 982 406,61 €	3 180 000,00 €	2 972 225,08 €	207 774,92 €	93,5%	- 10 181,53 €	-0,3%
20	Immobilisations incorporelles	1 159 570,00 €	4 974 115,65 €	637 328,07 €	634 205,78 €	12,8%	- 522 241,93 €	-45,0%
21	Immobilisations corporelles	1 599 079,38 €	5 543 809,36 €	1 212 585,05 €	565 382,26 €	21,9%	- 386 494,33 €	-24,2%
23	Immobilisations en cours	8 703 245,65 €	26 901 202,82 €	9 434 835,19 €	11 230 205,61 €	35,1%	731 589,54 €	8,4%
26	Participations et créances rattachées	- €	110 000,00 €	62 700,00 €	- €	57,0%	-	-
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	0,0%	- €	-
4581	Opérations sous mandat (Dépenses)	100 398,00 €	762 774,17 €	80 849,55 €	- €	10,6%	- 19 548,45 €	-19,5%
<b>Total dépenses réelles investissement</b>		<b>14 544 699,64 €</b>	<b>41 496 486,00 €</b>	<b>14 406 927,94 €</b>	<b>12 637 568,57 €</b>	<b>34,7%</b>	<b>- 137 771,70 €</b>	<b>-0,9%</b>
040	Opération ordre entre sections	4 568 937,91 €	4 520 434,00 €	4 420 428,66 €	- €	97,8%	- 148 509,25 €	-3,3%
041	Opérations patrimoniales	54 823,37 €	500 000,00 €	- €	- €	0,0%	- 54 823,37 €	-100,0%
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>19 168 460,92 €</b>	<b>46 516 920,00 €</b>	<b>18 827 356,60 €</b>	<b>12 637 568,57 €</b>	<b>40,5%</b>	<b>- 341 104,32 €</b>	<b>-1,8%</b>

Les dépenses d'investissement réelles et d'ordre représentent 18,8M€ en 2023 contre 19,2 M€ en 2022 (baisse de - 1,8 %) et comportent notamment :

- Les dépenses d'équipement (travaux, études, branchements) pour 11,3 M€ (11,5 M€ en 2022), dont principalement :

- Dans le secteur de Aubergenville centre Ouest, des travaux d'assainissement de 1 M€ ;
  - Dans le secteur de Mantes Ouest, des travaux d'assainissement de 1,9 M€ ;
  - Dans le secteur des Mureaux centre Est, des travaux d'assainissement de 1,4 M€ ;
  - Dans le secteur de Poissy Est, des travaux d'assainissement de 2 M€ ;
  - Dans le secteur de Limay et ses environs des travaux d'assainissement de 3,7 M€ ;
  - Des créations de branchements de 1,3 M€.
- Des opérations d'ordre à hauteur de 4,4 M€ pour l'amortissement des subventions d'investissement reçues ;
  - Le remboursement du capital de la dette pour 3 M€.

## **5.2. Budget annexe eau potable**

La section d'exploitation du budget annexe eau potable enregistre en 2023 des recettes et des dépenses d'un montant total de, respectivement, 14,2 M€ et 9,9 M€.

Avec le résultat d'exploitation 2022 reporté (+ 3,2 M€), il ressort un excédent d'exploitation de clôture 2023 de 7,5 M€, en augmentation par rapport à l'année 2022 (5,7 M€).

Le solde des opérations d'investissement 2023 s'établit à + 25,2 M€.

Après prise en compte du résultat déficitaire d'investissement 2022 reporté (- 6,2 M€) et du solde des restes à réaliser (+ 2,9 M€), le résultat d'investissement cumulé est excédentaire à hauteur de + 16,2 M€ montrant l'utilisation de la subvention exceptionnelle du budget principal en section d'investissement.

Le résultat global de l'exercice 2023, restes à réaliser inclus, s'établit à 23,7 M€ contre 3,2 M€ en 2022.

### **5.2.1. La section d'exploitation**

#### **→ Les recettes d'exploitation**

En dehors des opérations d'ordre (0,4 M€), les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 13,8 M€ en 2023 (contre 14,6 M€ en 2022) avec un taux de réalisation de 84 % (93 % en 2022). Elles se répartissent de la manière suivante :

## Evolution des recettes d'exploitation du budget eau potable

Recettes d'exploitation							
Libellé chapitres		CA 2022	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2023)	CA 2023	% CA 2023 / CREDITS OUVERTS 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022 en M€	% évolution CA 2023 / CA 2022
70	Produits des services	14 316 756,37 €	16 122 446,00 €	13 468 328,42 €	83,5%	- 848 427,95 €	-5,9%
74	Dotations, subventions	62 793,00 €	10 000,00 €	36 130,00 €	361,3%	- 26 663,00 €	-
75	Autres produits de gestion courante	48 126,23 €	201 268,00 €	186 888,08 €	92,9%	138 761,85 €	288,3%
76	Produits financiers	863,41 €	- €	- €	-	863,41 €	-100,0%
77	Produits exceptionnels	201 673,64 €	27 934,41 €	102 236,15 €	-	- 99 437,49 €	-49,3%
78	Reprises sur provisions et dépréciations	26 233,24 €	- €	592,12 €	0,0%	- 25 641,12 €	-
<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>		<b>14 630 212,65 €</b>	<b>16 361 648,41 €</b>	<b>13 794 174,77 €</b>	<b>84%</b>	<b>- 836 037,88 €</b>	<b>-6%</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	- €	3 204 421,94 €	3 204 421,94 €	-	3 204 421,94 €	0%
042	Opération ordre entre sections	419 198,24 €	380 660,00 €	380 657,83 €	100%	- 38 540,41 €	-9%
<b>Total recettes d'exploitation</b>		<b>15 049 410,89 €</b>	<b>19 946 730,35 €</b>	<b>17 379 254,54 €</b>	<b>87%</b>	<b>2 329 843,65 €</b>	<b>15%</b>

Les recettes réelles d'exploitation comprennent principalement :

- Les produits des services (chapitre 70 : 13,5 M€ en 2023 contre 14,3 M€ en 2022).  
Ils intègrent :
  - Les redevances directes pour la partie en régie et autres redevances (9,2 M€ en 2023 équivalent à 2022) ;
  - La facturation du service assainissement pour la partie en régie reversée ensuite au budget assainissement (1,5 M€ en 2023) ;
  - Les ventes d'eau aux abonnés (2,4 M€ en 2023 contre 3M€ en 2022).
- Des recettes exceptionnelles (chapitre 77 : 0,1 M€ en 2023 contre 0,2 M€ en 2022).

### → Les dépenses d'exploitation

Déduction faite des opérations d'ordre (2,3 M€ de dotations aux amortissements), les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 7,6 M€ en 2023, contre 7,2M€ en 2022. Elles présentent un taux de réalisation global de 79 % (92% en 2022). Elles se répartissent de la manière suivante :

## Evolution des dépenses d'exploitation du budget annexe eau potable

Libellé chapitres		CA 2022	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2023)	CA 2023	% CA 2023 / CREDITS OUVERTS 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022 en M€	% évolution CA 2023 / CA 2022
011	Charges à caractère général	3 628 585,59 €	4 672 220,00 €	4 168 782,89 €	89%	540 197,30 €	15%
012	Charges de personnel	680 000,00 €	790 000,00 €	709 645,00 €	90%	29 645,00 €	4%
014	Atténuations de produits	562 000,00 €	546 000,00 €	506 545,00 €	93%	- 55 455,00 €	-10%
65	Autres charges de gestion courante	2 111 445,14 €	2 381 000,00 €	1 739 267,86 €	73%	-372 177,28 €	-18%
66	Charges financières	118 872,12 €	505 000,00 €	389 263,66 €	77%	270 391,54 €	227%
67	Charges exceptionnelles	96 663,74 €	523 000,00 €	92 235,72 €	18%	- 4 428,02 €	-5%
68	Dotation provisions semi-budgétaires	40 127,94 €	200 000,00 €	10 414,14 €	5%	- 29 713,80 €	-74%
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>7 237 694,53 €</b>	<b>9 617 220,00 €</b>	<b>7 616 154,27 €</b>	<b>79%</b>	<b>378 459,74 €</b>	<b>5%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	2 155 885,61 €	2 348 850,00 €	2 274 238,04 €	97%	118 352,43 €	5%
023	Virement à la section d'investissement	- €	7 980 660,35 €	- €	0%	- €	-
<b>Total dépenses d'exploitation</b>		<b>9 393 580,14 €</b>	<b>19 946 730,35 €</b>	<b>9 890 392,31 €</b>	<b>50%</b>	<b>496 812,17 €</b>	<b>5%</b>

Les dépenses réelles d'exploitation comportent notamment :

- Les charges à caractère général (chapitre 011 : 4,2 M€ en 2023 en augmentation de 15% par rapport à 2022)

Ce poste correspond essentiellement aux dépenses suivantes :

- Les achats d'eau (3,3M€ en 2023 contre 2,9 M€ en 2022) ;
- Les remboursements de frais entre le budget assainissement et le budget eau potable : 0,5 M€ ;
  - Les autres charges de gestion courante (chapitre 65 : 1,7 M€ en 2023 contre 2,1 M€ en 2022). L'exécution budgétaire de ce poste comprend principalement les redevances assainissement, intégrées dans les factures d'eau en régie, qui sont reversées au budget annexe assainissement.
  - Les charges de personnel (chapitre 012 : 0,71 M€ contre 0,68 M€ en 2022). Elles correspondent à la quote-part de charge de personnel facturée par le budget assainissement au regard des agents intervenant pour le service d'eau potable.
  - Les charges exceptionnelles (chapitre 67 : 0,1 M€ en 2023 identique à 2022).
  - Les atténuations de produits (chapitre 014 : 0,5 M€ en 2023 restent stables) Elles correspondent aux redevances pollution et modernisation des réseaux perçues sur les factures des usagers puis reversées à l'Agence de l'eau.
  - Les charges financières (chapitre 66 : 0,4 M€ en 2023 contre 0,1 M€ en 2022).

## 5.2.2. La section d'investissement

### → Les recettes d'investissement

En dehors des opérations d'ordre d'un montant de 2,2 M€, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 35,3 M€ en 2023 contre 0,5 M€ en 2022.

Elles ont été réalisées en 2023 à hauteur de 99 % des prévisions budgétaires.

Elles se répartissent de la manière suivante :

### Evolution des recettes d'investissement du budget annexe eau potable

Recettes d'investissement								
		CA 2022	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2023)	CA 2023	Reste à Réaliser au 31/12/23	% CA 2023 / CREDITS OUVERTS 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022 en M€	% évolution CA 2023 / CA 2022
1068		2 356 203,48 €	2 478 475,05 €	2 690 525,05 €	- €	108,6%	334 321,57 €	14,2%
13	Subventions d'investissement reçues	44 098,00 €	27 392 000,00 €	26 647 071,00 €	- €	97,3%	26 602 973,00 €	60326,9%
27	Autres immobilisations financières	2 293,50 €	- €	- €	- €	#DIV/0!	- 2 293,50 €	-100,0%
16	Emprunts et avances / cautions	- €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	- €	100,0%	6 000 000,00 €	#DIV/0!
	<b>Total recettes réelles investissement</b>	<b>2 402 594,98 €</b>	<b>35 870 475,05 €</b>	<b>35 337 596,05 €</b>	<b>- €</b>	<b>99%</b>	<b>32 935 001,07 €</b>	<b>1371%</b>
021	Virement de la section d'exploitation	- €	7 980 660,35 €	- €	- €	0%	- €	-
040	Opérations d'ordre entre sections	2 155 885,61 €	2 348 850,00 €	2 274 238,04 €	- €	97%	118 352,43 €	5%
041	Opérations patrimoniales	267 030,77 €	600 000,00 €	- €	- €	0%	- 267 030,77 €	-
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 796 360,19 €	- €	- €	- €	#DIV/0!	- 3 796 360,19 €	-
	<b>Total recettes investissement</b>	<b>8 621 871,55 €</b>	<b>46 799 985,40 €</b>	<b>37 611 834,09 €</b>	<b>- €</b>	<b>80%</b>	<b>28 989 962,54 €</b>	<b>336%</b>

Les recettes d'investissement du budget annexe eau potable comprennent :

- 26,65 M€ de subventions d'investissement reçues. En effet, afin de réaliser des investissements importants et nécessaires, par délibération n°CC\_2023-10-12\_11 du 12 octobre 2023, le Conseil communautaire a autorisé le financement exceptionnel par le budget principal du budget eau potable pour un montant de 26,4M€, évitant ainsi l'augmentation excessive des tarifs pour les usagers ;

- 2,4 M€ d'excédent d'exploitation 2022 affecté en réserves ;
- 0,25 M€ de subventions d'investissement reçues de l'Agence de l'eau.

### → Les dépenses d'investissement

En 2023, les dépenses d'investissement s'élèvent à 18,5 M€ contre 14,8 M€ en 2022, soit une augmentation de + 3,7 M€ (+ 25 %). Le taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement s'établit à 30 % par rapport aux prévisions budgétaires.

### Evolution des dépenses d'investissement du budget annexe eau potable

Dépenses d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2022	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2023)	CA 2023	Reste à Réaliser au 31/12/23	% CA 2023 / CREDITS OUVERTS 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022 en M€	% évolution CA 2023 / CA 2022
20	Immobilisations incorporelles	157 411,12 €	848 937,71 €	41 334,19 €	79 966,55 €	4,9%	- 116 076,93 €	-73,7%
21	Immobilisations corporelles	186 417,46 €	565 352,63 €	285 519,35 €	53 605,70 €	50,5%	99 101,89 €	53,2%
23	Immobilisations en cours	12 951 822,65 €	35 955 687,34 €	10 688 481,28 €	2 715 506,61 €	29,7%	-2 263 341,37 €	-17,5%
26	Participations et créances rattachées		35 400,00 €	21 300,00 €	- €	60,2%	- €	-
16	Remboursement dette / cautions	796 121,29 €	2 250 000,00 €	938 691,84 €	- €	41,7%	142 570,55 €	17,9%
	<b>Total dépenses réelles investissement</b>	<b>14 091 772,52 €</b>	<b>39 655 377,68 €</b>	<b>11 975 326,66 €</b>	<b>2 849 078,86 €</b>	<b>30%</b>	<b>-2 116 445,86 €</b>	<b>-15%</b>
040	Opération ordre entre sections	419 198,24 €	380 660,00 €	380 657,83 €	- €	100%	- 38 540,41 €	-9%
041	Opérations patrimoniales	267 030,77 €	600 000,00 €	- €	- €	0%	- 267 030,77 €	-
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	6 163 947,72 €	6 163 947,72 €	- €	-	6 163 947,72 €	-
	<b>Total dépenses investissement</b>	<b>14 778 001,53 €</b>	<b>46 799 985,40 €</b>	<b>18 519 932,21 €</b>	<b>2 849 078,86 €</b>	<b>40%</b>	<b>3 741 930,68 €</b>	<b>25%</b>

En 2023, les dépenses d'investissement s'élèvent à 18,5 M€ et comprennent :

- Les dépenses d'équipement pour 11 M€ (13,3 M€ en 2022), soit un taux de réalisation de 28,3%.

Les dépenses d'équipement ont concerné :

- o Les travaux pour la construction d'une unité de décarbonatation à Vernouillet pour 3 M€ et à Mantes la Ville pour 0,4M€ ;
- o Les travaux sur les réseaux de distribution, les branchements et les ouvrages d'eau potable pour 7 M€ en 2023 contre 13 M€ en 2022.
- Le remboursement du capital de la dette pour 0,9 M€ en 2023 contre 0,8 M€ en 2022.
- Les opérations d'ordre d'un montant de 0,4 M€ pour les amortissements des subventions d'investissement reçues.

### **5.3. Budget annexe parcs d'activité économique**

Le budget annexe parcs d'activité économique (PAE) retrace l'aménagement et la commercialisation des cinq parcs d'activité économique suivants :

- Buchelay - Gravières ;
- Morainvilliers - Bures ;
- Les Mureaux - Les Garennes ;
- Gargenville - Les Garennes ;

- Limay - Hauts Reposoirs.

### 5.3.1. La section de fonctionnement

L'exécution budgétaire 2023 cumulée du budget annexe parcs d'activité économique comporte en fonctionnement des recettes de 8,5 M€ et des dépenses de 2,5 M€.

Compte tenu de la reprise du résultat de fonctionnement 2021 (+ 6 M€), l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à + 6 M€.

Les opérations 2023 de la section d'investissement font ressortir un solde d'exécution de - 1,5 M€. Après prise en compte du résultat déficitaire d'investissement 2022 reporté et en l'absence de restes à réaliser (- 4,9 M€), le résultat d'investissement est déficitaire à hauteur de -6,34 M€.

#### Evolution de la section de fonctionnement du budget annexe parcs d'activité économique

Recettes de fonctionnement							
Libellé chapitres	CA 2022	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2023)	CA 2023	% CA 2023 / CREDITS OUVERTS 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022 en M€	% évolution CA 2023 / CA 2022	
70	Produits des services	882 602,42 €	4 329 475,00 €	- €	0%	- 882 602,42 €	-100%
74	Dotations, subventions	- €	125 000,00 €	- €	0%	- €	-
75	Autres produits de gestion courante	455,63 €	- €	- €	-	455,63 €	-
77	Produits exceptionnels	- €	- €	3 240,29 €	-	3 240,29 €	-
<b>Total recettes réelles fonctionnement</b>		<b>883 058,05 €</b>	<b>4 454 475,00 €</b>	<b>3 240,29 €</b>	<b>0%</b>	<b>- 879 817,76 €</b>	<b>-100%</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 392 376,88 €	5 995 625,79 €	5 995 625,79 €	100%	603 248,91 €	11%
042	Opération ordre entre sections	4 681 497,05 €	6 596 419,08 €	2 500 248,89 €	38%	- 2 181 248,16 €	-47%
<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>10 956 931,98 €</b>	<b>17 046 519,87 €</b>	<b>8 499 114,97 €</b>	<b>50%</b>	<b>- 2 457 817,01 €</b>	<b>-22%</b>

Dépenses de fonctionnement							
Libellé chapitres	CA 2022	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2023)	CA 2023	% CA 2023 / CREDITS OUVERTS 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022 en M€	% évolution CA 2023 / CA 2022	
011	Charges à caractère général	2 010 865,66 €	6 163 379,00 €	1 539 569,41 €	25%	- 471 296,25 €	-23%
65	Autres charges de gestion courante	- €	100,00 €	1,69 €	2%	1,69 €	-
66	Charges financières	- €	15 000,00 €	- €	-	- €	-
<b>Total dépenses réelles fonctionnement</b>		<b>2 010 865,66 €</b>	<b>6 178 479,00 €</b>	<b>1 539 571,10 €</b>	<b>25%</b>	<b>- 471 294,56 €</b>	<b>-23%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	2 950 440,53 €	963 918,08 €	963 918,08 €	100%	- 1 986 522,45 €	-67%
023	Virement à la section d'investissement	- €	9 904 122,79 €	- €	0%	- €	-
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>4 961 306,19 €</b>	<b>17 046 519,87 €</b>	<b>2 503 489,18 €</b>	<b>15%</b>	<b>- 2 457 817,01 €</b>	<b>-50%</b>

L'aménagement des parcs d'activité économique s'est poursuivi en 2023 avec des dépenses réelles de fonctionnement qui ont diminué de - 23%.

Les principales dépenses comprennent notamment les acquisitions liées au PAE Limay/Porcheville- Les Hauts Reposoirs (1,4 M€), et du PAE de Morainvilliers (0,04 M€ acquisitions et études).

### 5.3.2. La section d'investissement

#### Evolution de la section d'investissement du budget annexe parcs d'activité économique

Recettes d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2022	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2023)	CA 2023	Reste à Réaliser au 31/12/23	% CA 2023 / CREDITS OUVERTS 2023	Evolution CA 2022 / CA 2021 en M€	% évolution CA 2022 / CA 2021
16	Emprunts et avances / cautions	- €	589 891,14 €	- €	- €	0,0%	- €	-
<b>Total recettes réelles investissement</b>		<b>- €</b>	<b>589 891,14 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>	<b>- €</b>	<b>-</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	9 904 122,79 €	- €	- €	0,0%	- €	-
040	Opérations d'ordre entre sections	2 950 440,53 €	963 918,08 €	963 918,08 €	- €	100,0%	- 1 986 522,45 €	-67,3%
<b>Total recettes investissement</b>		<b>2 950 440,53 €</b>	<b>11 457 932,01 €</b>	<b>963 918,08 €</b>	<b>- €</b>	<b>8,4%</b>	<b>- 1 986 522,45 €</b>	<b>-67,3%</b>

Dépenses d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2022	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2023)	CA 2023	Reste à Réaliser au 31/12/23	% CA 2023 / CREDITS OUVERTS 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022 en M€	% évolution CA 2023 / CA 2022
040	Opération ordre entre sections	4 681 497,05 €	6 596 419,08 €	2 500 248,89 €	- €	37,9%	2 181 248,16 €	-46,6%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	3 130 456,41 €	4 861 512,93 €	4 861 512,93 €	- €	100,0%	1 731 056,52 €	55,3%
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>7 811 953,46 €</b>	<b>11 457 932,01 €</b>	<b>7 361 761,82 €</b>	<b>- €</b>	<b>64,3%</b>	<b>450 191,64 €</b>	<b>-5,8%</b>

En dehors des écritures d'ordre liées à la gestion des stocks, concordantes avec celles effectuées en fonctionnement, la section d'investissement n'enregistre que le déficit d'investissement reporté (- 4,9 M€).

Les budgets d'aménagement ne comportent que des opérations d'ordre liées aux stocks. Le résultat dégagé en fonctionnement permet en l'état d'assurer le portage financier des cinq opérations portées sur ce budget annexe sans avoir à recourir à l'emprunt.

L'exécution budgétaire 2023 n'a pas nécessité de mobiliser de l'emprunt.

#### 5.4. Budget annexe déchets

Le budget annexe déchets a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 permettant de faciliter la lisibilité budgétaire de cette compétence.

L'exécution budgétaire 2023 du budget annexe des déchets comporte en fonctionnement des recettes de 73,3 M€ et des dépenses de 62,9 M€.

Avec le résultat de fonctionnement reporté de 2022 (0,44M€), il ressort un excédent de fonctionnement de clôture 2023 de + 10,9M€.

Les opérations 2023 de la section d'investissement font ressortir un solde d'exécution de + 0,9 M€. Après prise en compte du résultat reporté (+ 0,07 M€), et du solde des restes à réaliser (-2,5 M€), le résultat d'investissement est porté à -1,6 M€.

Le résultat global à fin 2023, restes à réaliser compris, s'établit à + 9,3 M€ contre + 2,9 M€ en 2022, année de création du budget annexe donc, sans restes à réaliser.

##### 5.4.1. La section de fonctionnement

###### → Les recettes de fonctionnement

En dehors des opérations d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 73,2 M€ en 2023 avec un taux de réalisation de 103 %. Elles se répartissent de la manière suivante :

### **Evolution des recettes de fonctionnement du budget annexe déchets**

Recettes de fonctionnement							
Libellé chapitres	CA 2022	Crédits ouverts 2023 (BP+DM+RAR 2022)	CA 2023	% CA 2023 / CREDITS OUVERTS 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022 en M€	% évolution CA 2023 / CA 2022	
70	Produits des services	4 126 962,50 €	2 892 200,00 €	2 885 938,36 €	99,8%	- 1 241 024,14 €	-30,1%
73	Impôts et taxes	44 111 476,00 €	47 000 000,00 €	47 495 989,00 €	101,1%	3 384 513,00 €	7,7%
74	Dotations, subventions	76 014,12 €	1 195 000,00 €	2 757 678,66 €	230,8%	2 681 664,54 €	3527,9%
75	Autres produits de gestion courante	16 583 141,47 €	20 187 101,05 €	19 974 940,51 €	98,9%	3 391 799,04 €	20,5%
77	Produits exceptionnels	60 500,00 €	150 000,00 €	180 134,09 €	-	119 634,09 €	-
78	Reprises sur amortissements et provisions		80 137,00 €				
	<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>	<b>64 958 094,09 €</b>	<b>71 504 438,05 €</b>	<b>73 294 680,62 €</b>	<b>103%</b>	<b>8 336 586,53 €</b>	<b>13%</b>
042	Opération ordre entre sections	6 504,28 €	4 844,00 €	4 843,43 €	100%	- 1 660,85 €	-
002	Résultat reporté de fonctionnement		444 123,45 €	444 123,45 €	100%	444 123,45 €	-
	<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>64 964 598,37 €</b>	<b>71 953 405,50 €</b>	<b>73 743 647,50 €</b>	<b>102%</b>	<b>8 779 049,13 €</b>	<b>14%</b>

Les recettes réelles d'exploitation comprennent principalement :

- Les produits des services (2,9 M€ en 2023 contre 4,1 M€ en 2022).  
Ils intègrent principalement :
  - o Les produits réglés par la société E.M.T.A d'un montant total de 2,3 M€ suivant l'avenant n°2 du bail emphytéotique signé le 7 avril 2006 entre la CAMY et E.M.T.A. ;
  - o La redevance spéciale à hauteur de 0,5 M€.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (47,5 M€ contre 44,1 M€ en 2022).  
La TEOM progresse de + 7,7 %. Les trente taux et zones sont restés inchangés en 2023.
- Les participations et dotations (2,7 M€ contre 0,07 M€ en 2022).  
Le retard des reversements par Valoseine en 2022, en raison d'un décalage de facturation dans leur comptabilité, a été rattrapé en 2023, ce qui explique la forte augmentation de ces recettes.
- Les autres produits de gestion courantes (chapitre 75 : 20 M€).  
Ils intègrent principalement :
  - o La prise en charge du déficit du budget annexe déchets par le budget principal à hauteur de 16,8 M€ ;
  - o Les recettes issues du traitement et de la valorisation des déchets (CITEO, ECOLOGIC, ECODDS, PAPREC France, ECO MOBILIER, SUEZ, NORSKE) 2,3 M€ en 2023 ;
  - o La Communauté urbaine a perçu 1 M€ en 2023 contre 1,3 M€ en 2022 de la Communauté de communes des Portes de l'Ile-de-France au titre du traitement et du tri des emballages réalisés en 2022<sup>2</sup>.

### → **Les dépenses de fonctionnement**

<sup>2</sup> Selon la convention de coopération pour le traitement des déchets de la Communauté de communes « Les Portes de l'Ile-de-France » du 2 mars 2017.

En dehors des opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 60.4 M€ en 2023 avec un taux de réalisation de 93 %. Elles se répartissent de la manière suivante :

### **Evolution des dépenses de fonctionnement du budget annexe déchets**

Dépenses de fonctionnement							
	Libellé chapitres	CA 2022	Crédits ouverts 2023 (BP+DM+RAR2022)	CA 2023	% CA 2023 / CREDITS OUVERTS 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022 en M€	% évolution CA 2023 / CA 2022
011	Charges à caractère général	53 324 833,95 €	58 713 448,50 €	54 514 913,33 €	93%	1 190 079,38 €	2,2%
012	Charges de personnel	2 166 857,00 €	2 348 000,00 €	2 251 377,38 €	96%	84 520,38 €	3,9%
65	Autres charges	3 539 009,05 €	3 799 296,00 €	3 676 030,19 €	97%	137 021,14 €	3,9%
67	Charges exceptionnelles	1 145,91 €	15 000,00 €	3 582,13 €	24%	2 436,22 €	212,6%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	80 137,00 €	80 137,00 €	- €	0%	- 80 137,00 €	-100,0%
	<b>Total dépenses réelles fonctionnement</b>	<b>59 111 982,91 €</b>	<b>64 955 881,50 €</b>	<b>60 445 903,03 €</b>	<b>93%</b>	<b>1 333 920,12 €</b>	<b>2,3%</b>
023	Virement à la section d'investissement	- €	4 548 942,00 €	- €	0%	- €	-
042	Opérations d'ordre entre sections	2 998 570,19 €	2 448 582,00 €	2 448 509,83 €	100%	- 550 060,36 €	-18,3%
	<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>62 110 553,10 €</b>	<b>71 953 405,50 €</b>	<b>62 894 412,86 €</b>	<b>87%</b>	<b>783 859,76 €</b>	<b>1,3%</b>

Les dépenses réelles d'exploitation comprennent principalement :

- Les charges à caractère général (54,5 M€ en 2023 contre 53,3 M€ en 2022), augmentation induite par les révisions des prix au cours essentiellement du second semestre. Elles intègrent principalement :
  - o Les contrats de prestations de services : 46.7 M€ en 2023 contre 46,9 M€ en 2022;
  - o Le remboursement des frais de structures au budget principal pour le montant de 2 M€ ;
  - o La gestion des déchèteries : 4,4 M€ en 2023 contre 3,4 M€ en 2022;
  - o L'accès à la déchèterie SMIRTOM du Vexin : 0,3 M€.
- Les charges de personnel (2,3 M€ en 2023).
- Les autres charges de gestion courante (3,7 M€ en 2023, en légère augmentation de 3,9 % par rapport à 2022). Elles intègrent principalement :
  - o Les participations aux charges communales<sup>3</sup> : 3,3 M€ ;
  - o Le reversement à la Communauté de communes des Portes de l'Île-de-France des soutiens des éco-organismes et des recettes de la vente des matériaux recyclables : 0,4 M€.

#### **5.4.2. La section d'investissement**

##### **→ Les recettes d'investissement**

En dehors des opérations d'ordre, les recettes réelles d'investissement s'établissent à 3,1 M€ en 2023 avec un taux de réalisation de 129 % et correspondent essentiellement au FC TVA perçu.

<sup>3</sup> Délibération n°160222-7 au CC du 16/02/2022

## Recettes d'investissement du budget annexe déchets – année 2023

Recettes d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2022	Crédits ouverts 2023 (BP+DM+RAR2022)	CA 2023	Reste à Réaliser au 31/12/23	% CA 2023 / CREDITS OUVERTS 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022 en M€	% évolution CA 2023 / CA 2022
10	Dotations et fonds divers	377 972,37 €	2 409 471,82 €	3 100 501,62 €	- €	129%	2 722 529,25 €	29%
13	Dotations et fonds divers	- €	- €	- €	- €			
<b>Total recettes réelles investissement</b>		<b>377 972,37 €</b>	<b>2 409 471,82 €</b>	<b>3 100 501,62 €</b>	<b>- €</b>	<b>128,7%</b>	<b>2 722 529,25 €</b>	<b>720,3%</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	4 548 942,00 €	- €	- €	0,0%	- €	-
040	Opérations d'ordre entre sections	2 998 570,19 €	2 448 582,00 €	2 448 509,83 €	- €	100,0%	- 550 060,36 €	-18,3%
041	Opérations patrimoniales		350 000,00 €	- €	- €			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		76 571,69 €	76 571,69 €		100,0%	76 571,69 €	-
<b>Total recettes investissement</b>		<b>3 376 542,56 €</b>	<b>9 833 567,51 €</b>	<b>5 625 583,14 €</b>	<b>- €</b>	<b>57,2%</b>	<b>2 249 040,58 €</b>	<b>66,6%</b>

### → Les dépenses d'investissement

En dehors des opérations d'ordre, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 4,7 M€ en 2023 avec un taux de réalisation de 50 %.

## Dépenses d'investissement du budget annexe déchets – année 2023

Dépenses d'investissement								
	Libellé chapitres	CA 2022	Crédits ouverts 2023 (BP+DM+RAR2022)	CA 2023	Reste à Réaliser au 31/12/23	% CA 2023 / CREDITS OUVERTS 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022 en M€	% évolution CA 2023 / CA 2022
20	Immobilisations incorporelles	210 811,50 €	745 676,81 €	232 933,28 €	266 968,14 €	31%	22 121,78 €	10%
21	Immobilisations corporelles	2 357 351,56 €	8 633 046,70 €	4 443 770,76 €	3 897 150,62 €	51%	2 086 419,20 €	89%
23	Travaux	725 303,53 €	100 000,00 €	42 316,51 €	- €	42%	- 682 987,02 €	-94%
<b>Total dépenses réelles investissement</b>		<b>3 293 466,59 €</b>	<b>9 478 723,51 €</b>	<b>4 719 020,55 €</b>	<b>4 164 118,76 €</b>	<b>50%</b>	<b>1 425 553,96 €</b>	<b>43%</b>
040	Opération ordre entre sections	6 504,28 €	4 844,00 €	4 843,43 €	- €	100%	- 1 660,85 €	-26%
041	Opérations patrimoniales		350 000,00 €					
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>3 299 970,87 €</b>	<b>9 833 567,51 €</b>	<b>4 723 863,98 €</b>	<b>4 164 118,76 €</b>	<b>48%</b>	<b>1 423 893,11 €</b>	<b>43%</b>

Les dépenses d'investissement correspondent aux principales dépenses d'équipement suivantes :

- 0,6 M€ au titre de la maîtrise d'ouvrage pour le développement d'un système de collecte pneumatique des déchets ménagers dans le quartier Rouget de Lisle à Poissy ;
- 0.7M€ au titre de la réhabilitation de la déchèterie d'Aubergenville ;
- 0.7M€ concerne la campagne de stickers sur les bacs ;
- 3 M€ au titre des équipements et des travaux tels que la mise en place de points et de bornes d'apport volontaire, la commande de bacs, la mise en place de conteneurs, l'installation de bornes enterrées à Poissy et Mantes-la-Jolie, ainsi que des travaux de réfection dans les déchèteries ( abris pour les huiles, dalle béton, accessibilité...).

## ANNEXE 1 : FOCUS ENDETTEMENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE GPS&O

Pour rappel et pour financer ses investissements 2022, la Communauté urbaine a mobilisé 10 M€ pour le budget principal souscrit auprès de la Banque Postale à la fin de l'année 2021. Dans le même temps, 23,6 M€ d'emprunts ont été remboursés par anticipation afin de limiter l'impact de l'évolution des taux.

Concernant le budget annexe eau potable, l'emprunt de 6 M€ qui a été souscrit en 2022 a été mobilisé en 2023.

Une ligne de trésorerie a été souscrite pour un montant de 4 M€ sur le budget eau potable pour faire face aux besoins de trésorerie en 2023.

Au 31 décembre 2023, l'encours à rembourser s'élevait à 148 M€ décomposé comme suit :

	31/12/2022	31/12/2023	
Encours	152 899 326,56 €	147 992 437,97 €	↘
Nombre d'emprunts	266	257	↘
Dispo. Ligne trésorerie	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	↘
Durée résiduelle	16 ans 8 mois	16 ans 2 mois	↘
Vie moyenne résiduelle	8 ans 6 mois	8 ans 2 mois	↘

La répartition de l'encours entre les différents budgets est décrite dans le tableau ci-dessous :

Budget	Capital restant dû	%
Budget Principal	98 552 631,58 €	66,59%
Budget Régie Assainissement	33 494 391,65 €	22,63%
Budget Régie de l'Eau Potable	15 945 414,74 €	10,77%
<b>Total</b>	<b>147 992 437,97 €</b>	<b>100%</b>

➤ Type de taux :

Type	Capital restant dû	%
Fixe	143 951 901,12 €	97,27%
Indexé	3 871 870,18 €	2,62%
Structuré	168 666,67 €	0,11%
<b>Total</b>	<b>147 992 437,97 €</b>	<b>100%</b>

La structure de la dette au 31 décembre 2023 présente les caractéristiques suivantes :

- Taux fixe à hauteur de 97,27 % (96,83 % en 2022) ;
- Taux variable à hauteur de 2,62 % (3,17 % en 2022), dont 29,18 % sont indexés au livret A, 18,91% à l'Euribor trois mois, 45,09 % TAG/TAM et 6,82 % autres (CMS, TEC/BTAN)). Les taux varient en fonction d'indices considérés comme peu risqués.

➤ Prêteur :

Prêteur	Capital restant dû	%
La Banque Postale	49 087 500,00 €	29,83%
Caisse d'Epargne	30 228 057,82 €	21,36%
Crédit Agricole	21 971 220,56 €	15,32%
Société Générale	18 086 604,43 €	12,78%
Ag. de l'eau Seine Normandie	13 928 190,69 €	9,83%
Sté de Fin. Local	10 458 019,16 €	7,88%
Crédit Coopératif	1 659 574,62 €	1,17%
Banque des Territoires	1 405 995,18 €	0,99%
Crédit Mutuel	697 929,48 €	0,53%
Dexia Crédit Local	469 346,03 €	0,32%
<b>Total</b>	<b>147 992 437,97 €</b>	<b>100%</b>

Au 31 décembre 2023, la Banque Postale reste le premier partenaire financier de la Communauté urbaine avec près de 29,83 % de l'encours de la dette devant la Caisse d'Epargne 21,36 %, le Crédit agricole reste le troisième partenaire financier avec 15,32 % de l'encours de dette.

➤ Tranche de taux :

Tranche de taux	Capital restant dû	%
0%-1%	95 351 477,82 €	64,43%
1%-2%	20 746 301,67 €	14,02%
2%-3%	1 396 365,25 €	0,94%
3%-4%	10 708 861,27 €	7,24%
4%-5%	18 285 738,04 €	12,36%
>5%	1 503 693,92 €	1,02%
<b>Total</b>	<b>147 992 437,97 €</b>	<b>100%</b>

Le taux global sur l'exercice 2023 était de 1,34 % contre 1,5 % sur l'année 2022, cette baisse s'explique par le remboursement par anticipation de prêt pour des taux supérieur à 1 %.

La majorité des emprunts ont un taux d'intérêt inférieur à 1 %, notamment les emprunts souscrits auprès de la Banque postale en décembre 2021 pour un montant global de 29 M€ au taux de 0,67 %.

## ANNEXE 2 : VISION D'ENSEMBLE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

<b>Attributions de compensation 2022</b>					
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2022</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2022</b>
<b>739211</b>	AC de fonctionnement à verser au titre de l'année N	<b>65,5 M€</b>	<b>73 211</b>	AC de fonctionnement à recevoir au titre de l'année N	<b>3,4 M€</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>65,5 M€</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>3,4 M€</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2022</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2022</b>
<b>13246</b>	AC d'investissement à verser au titre de l'année N/années antérieures	<b>0 M€</b>	<b>13 246</b>	AC d'investissement à recevoir au titre de l'année N/années antérieures	<b>8,6 M€</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>- €</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>8,6 M€</b>

<b>Attributions de compensation 2023</b>					
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2023</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2023</b>
<b>739211</b>	AC de fonctionnement à verser au titre de l'année N	<b>67,8 M€</b>	<b>73 211</b>	AC de fonctionnement à recevoir au titre de l'année N	<b>3,0 M€</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>67,8 M€</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>3,0 M€</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2023</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2023</b>
<b>13246</b>	AC d'investissement à verser au titre de l'année N/années antérieures	<b>0 M€</b>	<b>13246</b>	AC d'investissement à recevoir au titre de l'année N/années antérieures	<b>11,4 M€</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>- €</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>11,4 M€</b>